

Appréciation de l'impact

- Augmentation significative des rendements des principales cultures : les rendements ont été multipliés par 1,5 à 3 selon les années, les spéculations et les vallées.
- Augmentation des surfaces aménagées : de 2.847 ha à 8.162 ha.
- Évolution des revenus des ménages exploitants : de 125.000 FCFA à 195 000 FCFA en moyenne par année, par exploitant et selon les vallées.
- Évolution de la couverture alimentaire des ménages exploitants : de 13 à 20 mois selon les vallées.
- Contribution dans la production fourragère.
- Utilisation des résidus des récoltes et des espèces ligneuses et herbacées.
- Stabilisation de la dégradation de l'environnement.
- Amélioration des recettes des communes grâce aux taxes sur la vente des produits agricoles.
- Impact socioéconomiques : notamment les revenus distribués aux populations locales liés aux travaux de construction des seuils et à la mise en œuvre des mesures d'aménagement autour des seuils. En effet, les équipes villageoises formées, contractualisent avec les communes et le FICOD pour exécuter les travaux des mesures d'aménagement et la fourniture de la main d'œuvre spécialisée bénéficiant ainsi de 25 à 35% selon la vallée des coûts des investissements réalisés.
- Impact sur la nappe : remontée de la nappe jusqu'à 23m selon les vallées, ce qui entraîne une disponibilité accrue de l'eau pour les besoins domestiques et pastoraux, la réduction de la corvée d'eau aux femmes et le développement des cultures de contre saison.

Appréciation de la réutilisation

La réalisation des seuils en maçonnerie a démarré en 2000 avec trois ouvrages dans des vallées de la région de Tahoua. Ces ouvrages ont prouvé leur efficacité et ainsi ont été reproduits sur le plan régional, national, et même international par plusieurs bailleurs de fonds, notamment Care, la coopération suisse et l'agence française de développement au Burkina Faso...

Au niveau régional (Tahoua) ces ouvrages ont été reproduits par :

- Le Programme Spécial du Président de la République dans les localités de Chanyassou , Alakaye
- CARE International, à travers son Programme Initiative Sécurité Alimentaire (ISA) dans le département de Konni, au niveau des localités des vallées de Sahiya et Goguehema)
- Programme d'Exportation des Produits Agricole (PPEAP) Financement Banque Mondiale dans un programme de partenariat avec le PDRT au niveau de la vallée de Adouna amont
- Programme d'Aménagement de Forêt Naturel (PAFN) de la BAD au niveau de la mare de Tapkin-Zaki ; Tahoua)
- Projet Mobilisation des Eaux Tahoua (PMET) /Banque Africaine de Développement ; les vallées de Adouna et Bagga entre autres

Au niveau national

- Projet Lux Développement de Dosso : sur toutes les pistes au niveau des seuils-radier sur les tronçons de Tourobon-Goroubankassam-Moko, tronçon Boureimi-Sakadamna
- Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée, phase II (ANPIP II)/ Banque Mondiale, Programme Spécial du Président de la République, Cogestion des Ressources Naturelles de l'Air et du ténééré COGERAT/ PNUD et UICN ; et Le programme d'Action Communautaire (PAC) ; Banque Mondiale, et FICOD à travers des projets particuliers, en cofinancement des communes dans la région d'Agadez (vallées de Ingall, Assolimi, Abardek, Zomo, ,Dabaga, Telwa, Tabelot)
- A Tillabéry dans la zone de Téra.

Niveaux International

- Coopération Suisse au Burkina Faso;
- Programme Piste Rurale au Burkina Faso, financement Banque Mondiale (Dakri-Koala, Lokokuy-Moundasso) ;
- Agence Française de Développement (AFD) au Burkina Faso sur reconstruction des ouvrages de franchissement (Commune de Ouagadougou)
- Au Tchad dans la région d'Abéché pour la GTZ et Coopération Suisse.
- FICOD Burkina Faso, zone Est.

Conservation des Eaux et des Sols : planification, animation, sensibilisation

Description de la problématique

Le problème central de la région de Tillabéri est la dégradation accélérée et continue des ressources naturelles. La Direction Régionale du Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD) à travers un objectif fixé cherche à inverser la tendance par l'appui à la réalisation d'actions appropriées et durables. Les activités s'inscrivent dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre la désertification, notamment la stratégie de développement rural (SDR).

L'objectif global est la diminution de la pauvreté et l'amélioration de la situation économique et sociale des populations cibles (agriculteurs et éleveurs en milieu rural) dans les zones d'intervention (départements de Téra, Ouallam, Tillabéri et Filingué). Il vise essentiellement l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles, la base de vie de la population cible.

Le projet appuie entre autres la récupération, la restauration et la gestion des terres dégradées et plus particulièrement la planification et le renforcement des capacités.

Actions menées

a) La planification

- La réalisation du diagnostic participative

Le diagnostic participatif est une étape essentielle dans le processus de collaboration avec le groupe cible. Il commence au niveau du terroir par une assemblée générale du village en présence des représentants de l'ensemble des utilisateurs des ressources. Cette assemblée générale est mise à profit pour :

- Expliquer la philosophie du projet et ses principes d'intervention
- Expliquer les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles
- Mettre au point un chronogramme pour la réalisation des activités
- Identifier les personnes ressources par pôles d'intérêt

Les activités menées par l'équipe de diagnostic avec l'appui des personnes ressources concernent :

- La réalisation du profil historique du village
 - La collecte des données (dénombrement de la population et du cheptel, inventaire des différentes personnes ressources et des grands propriétaires de champs et de bétail)
 - L'élaboration des différents outils (carte de masse, carte des ressources, carte des unités paysagiques, la carte socio foncière ainsi que les différents diagrammes) : elle se fait en sous-groupes par les personnes ressources
 - L'élaboration du diagramme de Venn. Il permet de faire ressortir les différentes organisations villageoises et leurs interrelations
 - L'élaboration de l'arbre à problèmes et l'arbre à solutions ainsi que les propositions d'aménagement
- L'élaboration du schéma d'aménagement provisoire (SAP)

Le SAP est élaboré après la restitution et la validation de toutes les données collectées et outils élaborés lors du processus de diagnostic. Le SAP se fait en sous-groupes et par thème. Il obéit à deux préalables essentiels :

- La confirmation technique du terrain : des représentants sont choisis pour aller observer directement sur le terrain la parcelle concernée afin de l'apprécier et de faire des propositions d'aménagement.
- L'information en assemblée plénière des normes techniques des ouvrages sur la base du référentiel : cela permet de faire une planification beaucoup plus réaliste en fonction de la main d'œuvre disponible.

Les véritables supports de la planification restent les différentes cartes élaborées et validées.

- L'élaboration des auto-évaluations, reprogrammations

Pour mener à bien les séances d'auto-évaluation, les leaders participent à des séances de formations modulaires simples et pratiques sur l'organisation d'une réunion, les rôles et attributions des membres des organes, l'organisation du travail, le référentiel et la gestion des caisses populaires.

A la fin de chaque campagne, des séances d'auto évaluation des activités planifiées et une reprogrammation des activités pour la campagne suivante sont organisées. Ces séances se font en présence des membres du comité de gestion.

b) L'animation/ sensibilisation

L'animation / sensibilisation, essentiellement faite sur le terrain, revêt un caractère pédagogique. Il s'agit, par exemple, de séances d'explication d'une problématique d'actualité (exemple : pourquoi beaucoup de terres sont abandonnées ?)

Dans le contexte du LUCOP, **le processus vise à expliquer la philosophie du projet**, dans tous les secteurs d'intervention. Pour cela, les agents appuient les villageois à la mise en place de structures organisées avec le soutien d'un leader mobilisateur ainsi qu'à l'identification des actions à mener sur le terrain :

- Identification du thème

L'identification du thème est fonction des enjeux. Ainsi avant la saison des pluies, les thèmes prioritaires restent l'organisation du travail, les techniques de récupération des terres, la gestion du troupeau et les préparatifs de la campagne à venir ; pendant la saison pluvieuse sont surtout mis en avant les techniques culturales, le traitement des blocs de niébé et le suivi des carrés de rendement par les paysans.

- Elaboration des supports de communication

Les supports de communication sont élaborés en fonction du thème à traiter. L'auto encadrement au niveau local est mis à contribution dans l'élaboration et l'assimilation des outils. Ces outils sont nombreux et variés en fonction du thème et du public concerné. Ils peuvent être des outils visuels (films par exemple), des figurines, des photos, des sketches ou enfin des démonstrations pratiques.

- Choix du groupe cible

Le groupe cible est choisi en fonction du thème et de sa capacité à transmettre les connaissances acquises.

- Conduite de la séance d'animation / sensibilisation

Les séances d'animation / sensibilisation peuvent être théoriques ou pratiques avec l'utilisation de supports. Elles doivent être courtes, animées (jeu de rôle, conte, visualisation ...) et respectueuses du calendrier du groupe cible.

- Suivi du groupe cible

Le suivi du groupe bénéficiaire de l'animation / sensibilisation se fait à travers un ou plusieurs visites pour échanger, constater et consolider. Au niveau de chaque terroir, suivant l'importance des thèmes abordés devant le public cible, l'agent fait une évaluation avec les exploitants pour apprécier la compréhension et la mise en œuvre des différentes thématiques.

Méthodes et instruments appliqués

- **L'assemblée générale**

C'est un outil bien connu et pratiqué par les villageois avant l'avènement des projets pour leurs propres besoins en communication. Il permet d'harmoniser les points de vue de façon démocratique en présence de toutes les couches socioprofessionnelles. Elle est déterminante dans les processus DP en permettant d'amender et de valider tous les travaux issus des commissions.

- **Les travaux en commission**

Les travaux en commission se font par thématique sur la base de leaders expérimentés avec l'appui de l'équipe technique.

- **Les interviews**

Elles constituent des outils de recherche d'une information très ciblée ; seule est mise en avant la capacité de l'intéressé à pouvoir fournir des informations crédibles.

- **La délimitation du terroir**

Son but est de déterminer les superficies des différentes unités physiographiques aux fins d'aménagement. Cette délimitation doit être précédée d'une animation sensibilisation des communautés de tous les villages limitrophes pour qu'elles sachent que cette délimitation n'a aucune valeur administrative et qu'en cas de litige, le terrain ne fera l'objet d'aucune intervention du projet. Il est à noter qu'une restitution fidèle de la délimitation est donnée aux populations après la séance.

Lors des séances d'animation/sensibilisation, les instruments varient en fonction du groupe visé. L'animation peut ainsi en fonction des objectifs recherchés s'adresser à un groupe restreint ou plus large à travers : les "leaders tireurs de fil" (paysans émancipés et respectés qui acceptent de montrer le bon exemple), l'assemblée générale, la radio, les marchés, les affiches ou enfin les voyages d'études.

Utilisation des produits

Dans le cadre des actions de planification, les produits sont : le document de diagnostic participatif, le schéma d'aménagement provisoire et les documents d'auto évaluations reprogrammations. Ils constituent, en matière de collaboration avec le projet la base de la mise en œuvre des actions. Ils sont d'une part utilisés par l'ensemble des partenaires voulant intervenir dans le terroir, d'autre part ils renseignent les planifications au niveau supérieur.

Dans le cadre de l'animation et de la sensibilisation, le produit est représenté par les personnes animées et sensibilisées sur un thème précis. De façon générale ces personnes appliquent les techniques apprises, les changements de comportement sont perceptibles.

Ce qui a bien marché dans le processus

a) **Du diagnostic participatif**

- Pleine implication des autorités communales, des services techniques de l'Etat dans toutes les étapes du processus.
- Approche participative utilisée sur toute la chaîne pour la détermination des contraintes, des solutions et des actions à entreprendre.
- Valorisation des compétences locales.
- Sensibilisation des différents groupes sociaux sur les enjeux de la GRN.

- Réalisation de l'activité en assemblée générale villageoise en présence des grands leaders.
- Utilisation des cartes du terroir et prise en compte de la main d'œuvre disponible dans la planification des activités.
- Utilisation du tableau de Gant dans la planification des activités.

b) Des actions d'animation sensibilisation

- La forte mobilisation et une meilleure reconnaissance des femmes

Grâce aux animations /sensibilisations, la prise de parole par les femmes pour défendre leurs points de vue s'est nettement améliorée lors des réunions. Par ailleurs, elles ont participé massivement aux travaux de récupération et de restauration des terres. La naissance de plusieurs GIE féminins reconnus juridiquement leurs ont permis d'accéder à certains financements et de générer assez de revenus dans certains terroirs.

- la création de compétences endogènes

L'animation faite par les agents a permis de développer des compétences locales (paysans animateurs/encadreur, paysans niveleur, pépiniéristes etc.). Au niveau du terroir ces compétences jouent un rôle important ; elles sont appelées «auto encadrement» et servent de relais d'animateur /formateur pour tout autre partenaire qui viendrait à intervenir sur la gestion des ressources naturelles.

Ce qui n'a pas bien marché dans le processus

a) Du diagnostic participatif

- La composante des éleveurs en termes de participation n'est généralement pas représentative sur le plan numérique, ce qui limite la prise en compte de leurs besoins réels dans les planifications.
- L'accompagnement des communes et des services techniques en vue d'une gestion durable en dehors de la participation au processus reste timide voire inexistante en raison de leurs moyens limités.

b) De l'élaboration du SAP et des auto-évaluations/reprogrammations

- Les besoins des femmes éleveurs ne sont généralement pas pris en compte dans les programmations
- L'absence des actions GRN dans les budgets communaux bien que la GRN reste la principale source d'alimentation des caisses municipales
- L'absence des éleveurs dans les comités de gestion

c) Des actions d'animation sensibilisation

- La faible participation de certains leaders et la non participation des communes aux séances
- La faible participation des femmes aux débats
- La faible représentativité des femmes dans les comités de gestion
- La multiplicité des comités de gestion pour une même cause (absence de complémentarité chez les partenaires)
- L'exode des compétences dans certains terroirs pendant les périodes difficiles
- Des difficultés dans le suivi de certaines activités après l'autonomie des terroirs

Conditions cadres importantes

Les conditions cadres consistent essentiellement à :

- La disponibilité des paysans et des ressources mobilisables
- La décentralisation à travers l'implication de tous les acteurs en présence dans le cadre d'une gestion durable des ressources stratégiques
- L'implication des commissions foncières pour une meilleure sécurisation des investissements
- La reconnaissance juridique des organes de gestion (CGTV, Comité GRN) afin de mieux accompagner la gestion à la base des ressources naturelles

Appréciation de l'impact

a) Du diagnostic participatif

Le diagnostic participatif est une étape majeure dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes rencontrés par les exploitants. La participation de chacun est la clé d'un processus de développement dans lequel les villageois fixent eux-mêmes leurs priorités et s'efforcent d'atteindre leurs propres objectifs. Parmi les impacts liés au diagnostic participatif, on peut noter :

- La mobilisation des populations autour de la lutte contre la dégradation de leur environnement

Les focus groupes et les assemblées sont mis à profit lors du processus DP pour rappeler l'état et l'évolution des ressources naturelles. Ces échanges permettent une prise de conscience puis la recherche de solutions pour endiguer le problème.

- La création d'une coopération entre les différentes communautés dans la gestion de leurs ressources naturelles

Les différentes réunions d'échanges entre les acteurs utilisateurs des ressources les rapprochent et favorisent l'établissement d'une confiance mutuelle.

- L'émergence d'un leadership éveillé et qui maîtrise le contenu du document
Cela leur permet d'expliquer leurs priorités à d'autres partenaires désireux d'intervenir dans le terroir.

b) De l'élaboration du SAP et des auto-évaluations reprogrammations

- **Aménagement des terres à l'aide d'ouvrages appropriés et ce en fonction du relevé topologique**

Les ouvrages sont programmés après une visite de terrain et une animation sensibilisation sur les normes techniques et avantages de chacun d'entre eux. Les paysans planifient ainsi en fonction de leurs capacités réelles et se sentent plus responsables des actions à mener, ce qui facilite leur mise en œuvre et leur suivi. Ces données à la base constituent une source fiable pour le niveau supérieur dans l'identification et la hiérarchisation des actions dans les terroirs



Création de chemins pierreux pour éviter l'érosion des terres

c) De l'animation / sensibilisation

L'animation / sensibilisation sur des thèmes spécifiques et ciblés a été d'un grand intérêt pour les paysans dans des domaines très variés. Certains paysans se sont appropriés les techniques et sont devenus des consultants locaux dans des domaines tels l'animation / sensibilisation, la production des plants et la vie associative.

Parmi l'impact de l'animation de proximité, on peut relever:

- L'éveil de conscience sur le défi à relever
- La valorisation des compétences locales
- La valorisation des actions initiées par les groupements
- La responsabilisation des acteurs à toutes les étapes de la réalisation d'une activité
- L'émergence d'une dynamique autour de la Gestion de Ressources Naturelles
- L'adhésion de tous les acteurs à la sauvegarde des Ressources Naturelles
- Les effets multiplicateurs
- La création de mesures incitatives chez la femme

- L'auto encadrement performant

Appréciation de la durabilité

D'une manière générale, la plupart des actions continuent en dehors de celles qui nécessitent un appui hors de portée des bénéficiaires (camion, tracteurs). Les activités se poursuivent mais restent individuelles.

La durabilité d'une action dépend de sa réelle pertinence pour le groupe cible. C'est pourquoi l'identification des thèmes à traiter se fait en accord avec les besoins réels de la population.

Appréciation de la réutilisation

a) La planification

La réussite (selon l'observation directe des paysans) de certaines actions planifiées a entraîné dans quelques villages environnants qui ne font pas l'objet de collaboration, l'adoption d'un certain nombre d'ouvrages. Ainsi, sur des terrains non appuyés, certains exploitants mettent en place la consolidation des anciens ouvrages (les cordons par exemple), et sont sensibles à la protection de la Régénération Naturelle avec un apport régulier de fumure organique dans les champs.

Les documents de DP et d'auto évaluations reprogrammations sont des outils à la disposition des terroirs pour renforcer et/ou créer des relations avec différents partenaires dans le cadre de l'aménagement et la gestion de leurs ressources naturelles. Ils permettent de renseigner sur les potentialités et contraintes en vue d'une intervention ainsi que sur l'organisation villageoise. Ces documents sont d'une grande importance à l'échelle communale car les données fournies renseignent également l'échelon supérieur.

b) L'animation / sensibilisation

Les paysans sensibilisés et formés n'opposent généralement aucune réticence à mettre en œuvre les connaissances apprises. Cependant certaines conditions sont nécessaires pour une bonne réutilisation des compétences acquises comme le choix d'un thème pertinent et qui fait ses preuves, le suivi à la mise en œuvre et l'information continue sur les innovations en la matière.

Annexes

Exemples de thèmes d'animation / sensibilisation en fonction du terroir

Nouveaux terroirs	Terroirs actifs	Terroirs autonomes
<ul style="list-style-type: none"> • La philosophie du projet. • L'annonce des terroirs retenus et la négociation des dates du diagnostic participatif. • La restitution des données diagnostic participatif et élaboration du Schéma d'Aménagement Provisoire. • La gestion du petit matériel. • Le choix et la mise en place des organes. • L'implication des femmes dans la structure GRN. • La prise en charge de l'auto encadrement. • Le choix des auditeurs à former. • Le démarrage des activités. • Les critères de choix des auditeurs à former (paysans encadreurs - gestionnaires - pépiniéristes etc.) • La gestion des biens communautaires. • L'élaboration des actes de cession des sites féminins. • La tenue des réunions périodiques – le report des données et la tenue de la documentation. • L'état d'avancement des activités. • Le parcellaire et la distribution des sites féminins. • La mise en valeur des terres récupérées. • L'achat et la gestion des semences cultures de cases. • Le suivi participatif et intense. • Les auto-évaluations /reprogrammations. • La récupération des semences cultures de cases. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le démarrage des activités. • Les formations et recyclages. • La récupération des semences cultures de cases. • La tenue des -réunions périodiques – le report des données et la tenue de la documentation. • Le respect des normes techniques. • L'élaboration des règlements de gestion des sites. • La gestion des sites. • La gestion des biens communautaires. • Le suivi participatif et intense. • La mise en valeur des terres. • L'entretien des ouvrages. • Le changement de comportement. • Les auto-évaluations /reprogrammations. • Les rôles et attributions des membres de la structure. • Sensibilisation des membres du comité pour une planification techniquement valable sans appui extérieur. • Sensibilisation des femmes pour une meilleure implication dans les prises de décisions. • Sensibilisation des membres du comité pour l'entretien des bonnes relations avec d'autres structures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le démarrage des activités. • Les actions complémentaires issues des terroirs autonomisés. • La tenue des réunions. • Le reportage des données et la tenue de la documentation. • La consolidation de certains sites. • L'entretien des ouvrages. • Le suivi intense et participatif. • L'appui en formation dans les nouveaux terroirs. • La gestion des biens communautaires. • Les auto-évaluations/ reprogrammations. • Le respect des règlements de gestions des sites. • Le changement de comportement. • La récupération des semences mises en place pour les cultures de case. • La production de plants.

Nouveau terroir : moins d'un an de collaboration

Terroir actif : quatre ans de collaboration

Terroir autonome : au delà de cinq ans de collaboration

Les Schémas directeurs de mise en valeur des ressources naturelles

Description de la problématique

Le LUCOP-TAN a conçu un produit appelé « schéma directeur de mise en valeur des ressources naturelles (SMEV) ». Ce document de planification communale définit les enjeux et stratégies en matière de protection des ressources, d'actions foncières, de règles d'usage pour les ressources partagées ainsi que les mesures d'appui à l'économie locale dans le respect des principes du développement durable.

Le programme de la composante III « gestion et mise en valeur des ressources naturelles » du LUCOP comprend, au niveau des vallées de Tahoua, un important volet de constructions de seuils d'épandage financés par la coopération financière (KfW). 205 seuils ont été construits dans 16 vallées de la zone d'intervention du programme entre 2004 et 2010.

Les communes, en tant que maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des aménagements doivent être appuyées dans le choix des unités à aménager et dans la formulation des options stratégiques. Il s'agit d'intégrer la construction des seuils d'épandage dans un schéma d'ensemble, et d'appuyer les communes dans la bonne gouvernance de leurs ressources naturelles. Ceci constitue un élément important du plan d'opération du LUCOP.

Par ailleurs la mission de contrôle d'avancement du programme au cours de la première phase du LUCOP a souligné que d'importants efforts devaient être faits sur la mise en valeur des zones aménagées. L'appui doit permettre aux producteurs d'améliorer leurs revenus, et aux communes de renforcer leurs filières agricoles afin de rattraper le décalage entre le rythme de construction des seuils d'épandage et le potentiel de valorisation économique qu'ils représentent pour les agriculteurs.

Activités menées

a) Cadre chronologique

Entre 2007 et 2010, neuf schémas de mise en valeur ont été réalisés dans les trois communes de Affala, Barmou et Bambèye. Il s'agit des vallées de Guidoma, de Toukoukout , de Mogheur, de Anekar, de Ezak, de Rahin Saki, de Karadji , de Jangabour et enfin de la vallée de Inkarkadan.

L'ensemble de ces vallées ou sous bassins versants représente une superficie totale de 2041 Km², pour une population de 61.147 habitants répartis dans 63 villages (voir annexe 1). À ces neuf schémas de vallées s'ajoute le schéma communal de gestion des ressources naturelles de la

commune de Kalfou, réalisé en 2009. Ce dernier concerne non pas une seule vallée mais l'ensemble du territoire communal.

Il est à noter que des neuf vallées mentionnées seules les trois premières (Guidoma, Toukougout et Mogheur) ont vu la réalisation des seuils d'épandage conformément à la planification des aménagements du SMEV. Dans les trois cas, on peut parler **d'une articulation effective** entre les interventions de la coopération technique allemande à travers l'antenne LUCOP de Tahoua, et celles de la coopération financière à travers le bureau BETIFOR, maître d'ouvrage délégué des communes pour la mise en œuvre du programme seuils.

Cette articulation se décline chronologiquement de la façon suivante :

Activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Choix de la vallée par la commune												
Décision conseil communal et demande au LUCOP / FICOD												
Etude de faisabilité par l'expert du programme seuils												
Elaboration du schéma de mise en valeur												
Etudes techniques dossier d'appel d'offre (DAO)												
Lancement des appels d'offres – contrats entreprises												
Chantier écoles												
Travaux de construction des seuils												
Appui conseil agricole												
Suivi de mise en œuvre des schémas												

b) Processus d'élaboration

• Les acteurs

- Les habitants de la vallée, premiers utilisateurs des ressources.

Ils représentent différentes catégories socioprofessionnelles (planteurs, éleveurs, femmes, jeunes, paysans sans terres). Ils sont consultés dans le cadre de l'enquête de situation de référence, puis participent à l'élaboration de la vision au cours d'un atelier, ainsi qu'à l'ébauche des plans d'action spécifiques.

- Les commissions foncières de base (Cofob)

Elles sont également consultées lors de cet exercice ; leurs membres sont les personnes ressources pour toutes les questions foncières lors de l'élaboration de situation de référence de la vallée, sous la tutelle des commissions foncières communales (Cofocom) : inventaire des ressources partagées, problématique de l'accès à la terre, notamment pour les femmes et les paysans sans terre, identification des zones de conflits avérées ou potentielles.

- Les communes (maires, conseils communaux, commissions thématiques)

Elles sont les maîtres d'ouvrage du processus. Elles priorisent et arrêtent les choix des vallées à aménager. Elles assurent le bon déroulement des différentes étapes et la participation de tous les acteurs locaux. Elles guident les participants et valident les choix stratégiques en matière de GRN et d'économie locale. Le maire de chaque commune, en tant que président de la commission foncière communale, veille à ce que les questions foncières soient suffisamment prises en compte.

- Les commissions foncières communales

Elles sont étroitement impliquées dans le processus. Leur rôle ne se limite à la tenue du dossier rural et de la délivrance des documents, mais concerne aussi la définition d'une stratégie foncière au niveau de la commune : stratégie d'accès à la terre pour les groupes défavorisés (femmes et paysans sans terre), règles d'usages et prévention des conflits. Les cofocom interviennent également dans la définition du statut des ouvrages et des règles à imposer aux utilisateurs de ces ouvrages, notamment l'obligation de mettre en valeur les terres aménagées.

- La commission foncière départementale

Elle supervise des commissions foncières locales (Cofob et Cofocom) dans le processus et participe directement à l'élaboration du document SMEV.

- Les services techniques de l'Etat (STE)

Ils apportent des contributions techniques dans leurs domaines respectifs et participent aux rencontres de planification et de validation des schémas.

- Une équipe pluridisciplinaire

Elle rassemble des consultants indépendants du bureau d'études BETIFOR et intègre les spécialités suivantes : un consultant principal en génie rural, un agronome, un

environnementaliste, un agroéconomiste, un pastoraliste, un spécialiste des changements climatiques, et un cartographe. Ces consultants appuient l'organisation et la mise en œuvre du processus, et surtout la documentation du schéma de mise en valeur (élaboration des outils de collecte et de la situation de référence, cartes thématiques, rapport final).

Le Secrétaire permanent départemental du Code Rural renseigne avec l'équipe des consultants toutes les données relatives à la problématique foncière, et plus particulièrement les cartes des ressources partagées et de vocation des terres et des conflits fonciers.

Pour la réalisation des trois derniers schémas (2009 – 2010), une équipe de consultants du projet « changements climatiques » de la GTZ est venue en appui au bureau BETIFOR pour une meilleure intégration des aspects climatiques, notamment l'intégration des mécanismes d'adaptation aux changements.

- **Les étapes**

L'intérêt du SMEV réside dans le processus même de son élaboration :

- **Elaboration de la situation de référence** ; elle se fait par le relevé des données physiques sur le terrain, et la consultation des différents utilisateurs des ressources sur la base de supports d'enquêtes. Elle aboutit à une synthèse testée auprès des différents acteurs sous forme d'une restitution participative sur le site du SMEV, puis complétée et corrigée.
- **Elaboration d'une vision consensuelle sur la GRN**. Elle se fait sous forme d'ateliers avec tous les acteurs concernés.
- **Atelier de planification**. Il s'agit de réaliser les plans d'action à moyen terme. Ces deux ateliers sont consécutifs au cours d'une même session.
- **Remise du document pré final** par l'équipe pluridisciplinaire au siège de la commune,
- **Mise en œuvre du document final** après validation par le conseil municipal.

c) **Mise en œuvre des schémas de mise en valeur**

L'étape suivant l'élaboration du document final est la mise en œuvre du SMEV.

Elle commence par une large diffusion du schéma au niveau interne (population de la vallée, équipe municipale, Cofocom, commune) et externe (administration territoriale, services techniques de l'état, partenaires au développement, diaspora).

Elle comprend la réalisation des aménagements (dossiers d'appel d'offre et construction des seuils d'épandage, voir le chronogramme ci-dessus), la mise en place des équipements liés à la GRN (forages, pistes, délimitation des espaces), le suivi de la stratégie foncière par les commissions foncières communale et départementale, et enfin la mise en œuvre de l'appui conseil aux producteurs avec différents acteurs, tels que le LUCOP, les prestataires de service et les services techniques.

Méthodes et instruments appliqués

a) La méthode

La démarche employée dans le cadre de cet exercice se veut :

- **Participative** : tous les utilisateurs des ressources et des acteurs d'appui (notamment les communes) participent aux différentes étapes du processus.
- **Intégrée** : tous les aspects sont pris en compte : environnement, foncier, démographie, changements climatiques et économie locale. La démarche est basée sur l'analyse des tendances observées, aussi bien négatives (dégradation des ressources) que positives (dynamiques de mise en valeur).
- **Adaptée** : la démarche est appropriée par la commune en tant que maître d'ouvrage et les différents acteurs impliqués (notamment les utilisateurs des ressources).
- **Consensuelle** : elle est basée sur l'élaboration d'une vision consensuelle stratégique de la gestion des ressources naturelles.

Néanmoins, dans sa démarche comme dans la conception du produit, le LUCOP a voulu éviter que les schémas de mise en valeur viennent se surajouter au plan de développement communal (PDC) et ainsi faire peser sur les communes un agenda de réalisations supplémentaires qu'elles n'ont pas les moyens de mettre en œuvre. Ainsi le SMEV complète la vision issue du PDC et reste essentiellement stratégique pour une mise en valeur durable des ressources naturelles des communes.

Dès lors, au cours des trois années consécutives d'élaboration des schémas, les termes de référence de l'activité et le produit lui-même ont évolué. Les plans d'action comportant des réalisations physiques ont cédé la place à l'élaboration **d'une vision et à la définition des principaux axes stratégiques**. Pour mettre en œuvre ce processus, l'équipe de consultants réalise un diagnostic sur la GRN. L'objectif des réflexions menées au cours des différents ateliers participatifs est de définir des mesures d'accompagnement des dynamiques positives, et des mesures visant à freiner, voire inverser, les tendances négatives (dégradation des terres, déforestation, conflits fonciers, réchauffement du climat, diminution des revenus des exploitants).

Il est à noter que si le processus en lui-même ne demande pas un degré de précision élevé au niveau de la situation de référence, il est important pour le bureau BETIFOR, en tant que maître d'ouvrage délégué du programme seuils d'épandage, de disposer de chiffres assez précis pour des besoins de suivi / évaluation du programme.

b) Les instruments

Lors de la phase d'enquête sur le terrain, les principaux instruments appliqués sont :

- **Les entretiens**, sur la base de supports d'enquêtes, en « focus groupe » et entretiens individuels semi structurés (ménages ou personnes ressources représentatives des groupes cibles)

- **Les relevés de terrain GPS**, établissements des transects (profils en large et en travers) inventaires physiques géo référencés
- **Les dénombrements des utilisateurs des ressources**
- **Des ateliers participatifs** sous la modération des consultants et sous la coordination de la commune. Au cours de la préparation des ateliers, il est important de bien identifier les personnes ressources pour une bonne représentativité et pour éviter les trop grandes assemblées.
- **Les supports de cartographie** : cartes géographiques référencées
- **Le logiciel « Arcview »**

c) Le suivi évaluation

Le dispositif de suivi de mise en œuvre des schémas a été élaboré progressivement.

Les ateliers bilans ont eu lieu dans les trois communes de Barmou, Bambèye et Affala en juillet 2009, soit un an après l'élaboration des schémas. Ces ateliers, mis en place juste après la réalisation des seuils, ont dressé un bilan assez peu convaincant de la mise en œuvre des SMEV: les seuils, récemment installés n'avaient pas encore montré leurs effets.

Pour assurer un suivi satisfaisant, un dispositif différent a été testé. Cette nouvelle approche consiste en **des réunions d'échanges entre acteurs de la mise en valeur**. Elles regroupent une dizaine de participants : un représentant de la commune, deux représentants des commissions foncières (éleveur et cultivateur), deux producteurs (homme et femme), le chef de district agricole de la commune (CDA), et enfin un représentant de chaque structure d'appui (Cofodep, BETIFOR, prestataires de l'appui conseil ACA).

Ce dispositif restreint forme **le comité de suivi et de pilotage semestriel**.

Afin d'assurer le suivi des changements dans les vallées, le bureau BETIFOR actualise régulièrement les données chiffrées collectées lors de la situation de référence au cours de l'élaboration des schémas.

Utilisation des produits

a) L'utilisation des produits se fait à plusieurs niveaux

- **La Commune, le principal utilisateur des schémas de mise en valeur :**

Les schémas sont bien utilisés par les communes comme des instruments de plaidoyer pour l'aménagement des vallées. Ils ont effectivement été présentés à des partenaires au développement (la Coopération Française et la Coopération Espagnole ont manifesté un certain intérêt pour les SMEV). Toutefois les communes s'adressent aux partenaires externes sans tenir compte des partenaires potentiels internes comme la société civile. Par ailleurs, l'utilisation des schémas, en tant qu'outils de prise de décision et de pilotage pour une gestion durable des ressources reste faible.

Enfin, les communes n'ont pas encore fait plein usage des schémas comme outils de référence pour les mécanismes de gestion et d'entretien des ouvrages basés sur les comités d'entretien et le financement coopératif.

- **Les commissions foncières de base (Cofob) et commissions foncières communales (Cofocom):**

Elles utilisent effectivement les schémas en se référant aux règles d'usages sur les ressources partagées pour l'établissement de conventions locales entre les utilisateurs. Elles suivent et font appliquer les mesures de politique foncière telles que l'accès aux terres aménagées pour les cadets sociaux. En revanche, l'utilisation des schémas n'est malheureusement pas toujours effective pour les commissions foncières communales (Cofocom) qui apparaissent comme les maillons faibles des structures du code rural dans le processus. Ceci est peut-être dû au fait que la présidence des commissions foncières est confiée aux maires qui cumulent trop d'activités et qui n'ont pas su en déléguer la responsabilité aux secrétaires permanents. En général les Cofocom sont très peu visibles sur le terrain.

- **Les structures départementales et régionales :**

A travers les schémas, elles disposent de données cartographiques utiles à l'élaboration des inventaires des ressources et des schémas régionaux d'aménagement foncier (SAF). Cependant cette utilisation n'est pas encore effective. En effet les processus SAF ne sont pas encore engagés dans la région de Tahoua. Il est à noter également que certains éléments des SMEV peuvent contribuer à l'élaboration des schémas régionaux ou départementaux d'aménagement du territoire (SDAT et SRAT) constitués par les conseils départementaux et régionaux.

b) Résultats directs

Hormis la réalisation de 66 seuils d'épandage avec un financement de la KfW dans les trois premières vallées dotées de SMEV, d'autres aménagements ou engagements ont été concrétisés :

- Actions foncières : campagnes menées avec les communes et les commissions foncières sur la divagation du bétail, établissement d'une convention locale pour l'utilisation de la mare de Fajima à Bambèye, tenue d'un forum entre agriculteurs et éleveurs dans les six vallées afin de formaliser les règles d'usage issues des stratégies de partage des ressources.
- Réalisation d'infrastructures, d'une case de santé et d'une petite alimentation en eau potable à Affala, aménagements antiérosifs (financements ONG, Programme du Président de la République à Barmou et Bambèye).
- Sécurité alimentaire : banques de céréales à Affala.
- Appui-conseil aux producteurs dans les vallées dotées d'un SMEV et qui ont bénéficié de la réalisation de seuils d'épandage.
- Mise en place d'un dispositif de suivi / évaluation par BETIFOR.

- Appui du LUCOP en équipements tels que les charrettes et forages maraîchers dans quatre vallées dotées de SMEV.

Ce qui a bien marché dans le processus

a) Constantes positives

- L'exploitation des PDC pour extraire les vallées ou les bassins et la poursuite du dialogue et de la concertation (entre élus et population) initiés pendant les processus PDC.
- La participation des habitants et des utilisateurs des ressources : l'approche participative approfondie employée a abouti à la conception des stratégies et la prise de décision. Il s'agit d'un facteur de bonne gouvernance qui a favorisé le dialogue entre élus et population et l'appropriation à la base du processus de mise en valeur.
- L'aspect intégrateur de tous les paramètres liés aux ressources et à leur dynamique : le processus constitue un exercice de réflexion globale partagé par plusieurs acteurs, ce qui a renforcé leurs capacités en matière de gestion des ressources.
- Le processus d'élaboration des SMEV permet une bonne articulation entre la Coopération financière allemande (KfW) et la Coopération technique (GTZ) dans un contexte où la coordination des activités entre ces deux structures est habituellement plutôt difficile.

b) Dynamiques positives

- Il a été initialement observé lors de l'élaboration des premiers SMEV une mauvaise répartition dans **la représentativité des utilisateurs** (femmes/homme, jeunes/vieux, agriculteurs/éleveurs). Cette situation a évolué positivement et a abouti à une bonne représentativité des différentes catégories.
- Il est également à souligner **l'adhésion croissante au processus des commissions foncières** et particulièrement des commissions foncières de base (Cofob).
- Enfin, **l'intégration de l'équipe du projet « changement climatique »** est un élément novateur positif qui renforce la méthodologie du processus (notamment l'approche par l'analyse des dynamiques).

Ce qui n'a pas bien marché dans le processus

- La diffusion interne et externe limitée des schémas malgré les efforts faits par les communes, peut-être par insuffisance de ressources financières.
- La mobilisation réduite des ressources internes à la commune dans le cadre de mise en œuvre des schémas ; les communes doivent d'abord mobiliser leurs propres ressources avant de se tourner vers les intervenants externes.
- Les difficultés des commissions foncières. Au niveau communal, elles peinent à exercer leur rôle centralisateur des données foncières (dossier rural, suivi des dynamiques foncières dans les vallées). La commission foncière départementale, quant à elle, a du mal à assumer ses activités de suivi et de tutelle des Cofocom par manque de moyen logistique. Il est également à noter que les processus de mise en œuvre conséquents comme la tenue du forum entre agriculteurs et éleveurs en avril 2010 ne sont pas l'initiative de la Cofodep mais du LUCOP seul.
- Une faible appropriation du processus par les communes. L'initiative des activités de suivi, comme les ateliers bilans et les réunions d'échange entre acteurs, proviennent du programme et non des communes.
- Le manque de participation des services techniques en tant qu'acteurs étatiques exerçant leur rôle régalien sur la gestion des ressources. Il y a un manque de visibilité dans certains services concernant l'interlocuteur désigné par sa hiérarchie pour suivre le processus. Plusieurs agents se succèdent au cours des différentes phases de l'activité, au détriment d'une appropriation durable du processus par ces services.
- La non-réalisation des aménagements. Seuls trois SMEV sur les neuf élaborés ont connu une articulation optimale entre l'exercice de planification communale et la construction des seuils. Ceci constitue un obstacle relatif pour leur mise en œuvre, car la non-réalisation des aménagements n'empêche pas la mise en œuvre du volet foncier / ressources partagées qui constitue une partie essentielle des SMEV. Par ailleurs les communes ne doivent pas s'enfermer dans le monde de la Coopération allemande : les schémas comme les dossiers d'appel d'offre leur appartiennent, elles peuvent en disposer auprès d'autres partenaires.

Conditions cadres importantes

La mise œuvre des schémas doit aller de pair avec **un renforcement des capacités des communes** dans le domaine de la programmation interne de leurs activités. Les communes doivent être capables de traduire les SMEV en actions concrètes et notamment de faire une lecture des schémas en fonction de leur capacité d'intervention.

Cette lecture passe par une classification des actions en trois niveaux de priorités :

- Ce que la commune peut faire immédiatement sans mobiliser de ressources financières particulières,
- Ce que la commune peut faire en mobilisant un minimum de ressources internes,
- Ce que la commune ne peut faire qu'en mobilisant des appuis extérieurs.

Toujours au niveau des communes, il est nécessaire de créer une structure de suivi / évaluation et de développer leurs capacités dans ce domaine. De plus, pour assurer une mise en œuvre optimale des schémas, la chronologie de l'exécution du programme seuils doit être respectée par le FICOD. Par ailleurs, comme cela a été fait pour les PDC, un appui à la diffusion doit être apporté aux communes sous forme de support numériques (clefs USB) mis à la disposition des maires à la parution du document final. En effet, une bonne diffusion du produit permet aux populations résidentes, déjà très présentes lors de l'élaboration des SMEV, de s'impliquer dans la mise en œuvre et le suivi des actions

Par ailleurs, les services de l'Etat (agriculture, élevage, environnement, génie rural) doivent également être impliqués, outre l'élaboration des SMEV, dans le suivi du processus de mise en œuvre (engagement régalién). Pour cela, une diffusion des schémas doit être assurée auprès des services, lesquels devraient désigner un agent pour suivre la mise en œuvre : il peut s'agir soit du Directeur Départemental, soit de son adjoint.

Les Cofocom ont besoin d'une impulsion donnée par la Cofodep pour améliorer leur fonctionnalité. Ceci se fait au travers de réunions de concertation des Cofocom, pour rappeler leur existence souvent oubliée au niveau des communes, et leur rôle au niveau de la gestion des ressources foncières communales. Si les Cofob ont montré leur implication aussi bien dans le processus d'élaboration que dans la mise en œuvre de certaines activités, il reste important d'assurer un bon accompagnement de ces commissions. Il faut garantir leur suivi et l'organisation des sessions de formation permanente à leur profit pour leur donner les capacités de mener à bien les activités de sensibilisation sur le terrain.

La société civile (associations, syndicats, lobbies socioprofessionnels) est une ressource alternative pérenne par rapport aux responsables communaux tributaires de leur mandat électoral. Il convient donc de l'associer dans le processus d'élaboration des schémas, afin que celle-ci soit partie prenante dans la mise en œuvre et le suivi.

Appréciation de l'impact

L'impact de l'activité s'apprécie essentiellement à deux niveaux : le renforcement des capacités des partenaires et l'amélioration du niveau de vie du groupe cible de la vallée.

a) Renforcement des capacités des partenaires

Les communes

L'implication des maires dans le processus a été formatrice pour eux du point de vue de l'application des méthodes et approches de la GRN. La communication entre citoyens et élus

s'est améliorée et de la même façon, la position des élus vis à vis des services techniques et des partenaires au développement s'est renforcée.

Malheureusement, on note une faible implication des conseils communaux, donc peu d'impact sur les commissions thématiques spécialisées, lesquelles sont restées étrangères au processus

Les capacités en matière de planification sont renforcées au niveau de la GRN et le processus a augmenté l'efficacité des communes au niveau de mise en œuvre de leurs PDC. En revanche les communes ne se sont pas impliquées dans le suivi évaluation, sans doute par manque de structures adéquates, donc aucun impact positif dans ce domaine.

Les commissions foncières

Le processus est réellement formateur pour les Cofob. Les commissions existantes ont été dynamisées ; celles formées officiellement par les SMEV ont trouvé un champ d'application de leurs compétences (voir les sensibilisations et autres actions menées consécutivement aux schémas).

Le processus a été nettement moins formateur pour les Cofocom. Les raisons possibles sont que la nature collégiale de la Cofocom n'a pas été respectée, le maire en tant que président représente toute la commission à lui seul. De plus, les membres des commissions n'ont pas su profiter de l'occasion qui leur était offerte d'exercer leur fonction de contrôle de la mise en valeur des ressources naturelles dans les communes (rôle qui leur est officiellement dévolu dans leur mandat).

La Cofodep s'est trouvée plus impliquée en tant que prestataire qu'en tant que structure du code rural. Cela se traduit par des efforts de suivi de mise en œuvre, bien que la Cofodep dispose de moyens quasi inexistantes pour assurer le suivi des commissions foncières communales.

b) Impacts sur le groupe cible

L'impact le plus visible est l'accès à la terre pour les femmes sur 12 sites de contre-saison dans quatre vallées ayant fait l'objet de SMEV (impact conjugué de l'activité ACA et des SMEV). Ainsi, le rôle des femmes en tant qu'acteurs économiques est renforcé.

La mise en œuvre des SMEV a permis l'introduction d'équipements (charrette et forages avec pompes manuelles, sites modèles avec clôtures et puits maraîchers).

Les activités des Cofob se sont traduites par la matérialisation des couloirs de passage, des limites de champs et des mares dans plusieurs vallées. Les Cofob ont également mené des actions de sensibilisation sur la coupe des arbres, l'établissement de règles d'usage, et sur l'accès aux terres aux cadets sociaux. Cette action s'est traduite dans toutes les vallées par des cessions effectives de terrains.

Appréciation de la durabilité

On distingue les facteurs positifs allant dans le sens de la durabilité du processus et les facteurs négatifs pouvant constituer un obstacle à la durabilité.

Facteurs positifs :

- L'implication des populations utilisatrices des ressources au cours du processus est un facteur de pérennité, à condition de bien restituer les schémas élaborés ; cette implication a induit une certaine capacité endogène à reproduire le processus.
- La pérennité des commissions foncières de base sur lesquelles s'appuie la mise en œuvre des SMEV, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources foncières et des conflits d'accès aux ressources partagées.
- Le respect des lois en vigueur (code rural, analyse des impacts environnementaux) et des programmes nationaux en matière de GRN (SDR) dans le cadre du processus.
- Une assez bonne implication des services techniques, bien que ceux-ci soient plus impliqués en tant que consultants qu'en tant que représentants de l'Etat.

Facteurs négatifs :

- Le coût du produit (voir chapitre suivant) pourrait constituer un obstacle à la reconduite endogène du processus, mais on peut imaginer une « version économique simplifiée » des schémas qui respecterait la méthodologie employée sans avoir recours à la production de cartes et de documents coûteux (par exemple des cartes sur supports tissus, ou autres techniques adaptées).
- Les changements des équipes municipales obligent à reprendre le processus formateur qui s'adresse au maire de la commune ou son adjoint.
- L'implication insuffisante de la société civile dans le processus, alors que les associations et organisations locales sont des structures plus pérennes que les équipes municipales elles-mêmes.
- La faiblesse des commissions thématiques communales qui pourraient constituer des ressources humaines au niveau local. Même non réélus, les représentants peuvent, à travers la société civile rester actifs dans le processus.
- L'inexistence d'un système de suivi évaluation, tant au niveau des communes qu'au niveau des services techniques. Ceci entraîne une faiblesse au niveau du pilotage de la mise en œuvre des schémas par les communes et les acteurs d'appui.

Appréciation de la réutilisation

a) Extension du produit hors du contexte des vallées de Tahoua

Les schémas de mise en valeur ont été conçus avec des communes qui bénéficient du programme seuil de la KfW. Il a été initialement réalisé pour intégrer la construction des seuils dans la problématique d'ensemble de la mise en valeur d'une vallée. Les trois communes de Barmou, Bambèye et Affala en ont été les premières bénéficiaires.

Toutefois le SMEV peut aussi se concevoir hors de tout programme d'aménagement préétabli, si on le considère comme un outil de GRN dans un espace défini, mettant en situation les différents acteurs, avec une orientation marquée sur les commissions foncières. A titre d'exemple les plans d'actions des espaces stratégiques en zone pastorale, élaborés avec l'appui du LUCOP entre 2008 et 2010 sont des produits similaires aux SMEV qui ont été conçus tout à fait indépendamment de programmes d'aménagements existants.

La commune de Kalfou a vu la construction de plus de 80 seuils d'épandage dans 8 vallées, en dehors de tout SMEV. C'est la raison pour laquelle cette commune a approché le LUCOP pour élaborer non pas un SMEV d'une vallée, mais un schéma communal de mise en valeur sur l'ensemble de son territoire. Ce schéma a été finalisé en octobre 2009.

b) Analyse des coûts

Les dépenses totales effectuées sur financement GTZ pour l'élaboration de 9 SMEV et d'un schéma communal s'élèvent à 71 725 320 Francs CFA.

Le coût total des interventions de la Coopération allemande dans les vallées de Tahoua s'élève à plus de trois milliards de francs CFA.

Ramenés aux trois vallées qui ont vu la réalisation des seuils d'épandage après l'élaboration des SMEV (Guidoma, Toukougout et Mogheur), la répartition des coûts est la suivante :

Coûts des SMEV (3 vallées confondues):	19 397 040	F CFA
Coûts des travaux seuils (idem):	1 231 761 000	F CFA
Coûts annexes (DAO – MDA – MOD – BE):	326 086 485	F CFA
Coût total :	1 577 244 525	F CFA

Les schémas ne représentent donc que 1,2 % du coût total des interventions.

Le coût moyen d'un schéma, supérieur à 6 millions de Francs CFA serait difficile à prendre en charge par la commune elle-même, s'agissant d'une seule vallée. L'appréciation de la durabilité au chapitre précédent propose des solutions pour minimiser ces coûts à l'échelle communale.

Appui Conseil Agricole

Description de la problématique

L'activité d'appui conseil aux producteurs a été menée durant trois années entre 2007 et 2010 dans les vallées du département de Tahoua. Les principales caractéristiques physiques du milieu sont connues : un relief assez prononcé de collines à pentes raides et de vallées taillées dans des plateaux très dégradés dont l'utilisation agricole reste marginale, des versants rocheux totalement incultes, et certains versants ensablés aux sols dunaires plus ou moins cultivables. Seuls les glacis et les fonds de vallées présentent des terres productives, mais les conditions d'exploitation de ces terres se sont détériorées lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'aménagements. Cette détérioration des fonds de vallées se manifeste par l'érosion (ravinement et ensablement des terres cultivables) et par la diminution des épandages naturels. Elle résulte entre autres des mauvaises pratiques agricoles et de la surexploitation des ressources.

Depuis la fin du Projet de Développement Rural de Tahoua (PDRT) et durant la première phase du LUCOP, plusieurs vallées ont fait l'objet d'aménagements mis en œuvre sur les fonds de la Coopération Financière Allemande à travers le FICOD : des seuils d'épandage maçonnés et des mesures d'aménagements connexes (MDA). Ils ont permis de réhabiliter plus de 3000 hectares de terres de bas-fonds jusqu'en 2007 en mobilisant les eaux pluviales et en rendant ces terres aptes à une agriculture irriguée de contre-saison. Ce chiffre est passé à près de 6000 hectares en fin de deuxième phase de LUCOP, et plus de 180 seuils réalisés.

Il est à noter que durant toute la première phase du LUCOP, les actions se sont concentrées sur les aménagements lourds, et non sur les actions d'appui aux producteurs agricoles exploitants les terres récupérées. Parmi les recommandations de la mission de contrôle d'avancement du programme (CAP) menée en 2006, figure la nécessité de concevoir des activités de mise en valeur basées sur l'appui conseil aux producteurs (ACA) et l'appui aux filières porteuses dans les zones aménagées. L'objectif est d'apporter aux producteurs une plus-value supplémentaire par rapport aux gains engendrés par les aménagements réalisés.

Pour aborder la conception d'une telle activité, une mission d'expert a été menée en mars 2006 ; celle-ci préconisait une approche basée sur l'organisation des producteurs, l'auto-encadrement et l'appui à la commercialisation, le mot d'ordre étant « produire mieux et à moindre coût » plutôt que « produire plus ». Pour pouvoir appliquer de tels concepts sur le terrain de Tahoua, deux ateliers ont été organisés, avec, en décembre 2006, les différents acteurs concernés par cette activité, puis en mai 2007 un atelier interne au LUCOP-TAN pour proposer une stratégie de mise en valeur des vallées de Tahoua.

Il ressort que dans les vallées, la majorité des pratiques et techniques culturales ne sont pas en mesure d'augmenter de manière sensible les rendements des cultures vivrières et autres productions (ligneux, pailles, etc.), ni d'optimiser les rendements sur les cultures de contre saison.

Sur leur terrain, les producteurs doivent faire face à de nombreuses contraintes à différents niveaux :

- Approvisionnement en intrants
- Capacité d'exhaure et gestion de l'eau
- Faible maîtrise des itinéraires techniques
- Faible organisation des producteurs
- Faible mobilisation des ressources financières et commercialisation des produits
- Accès aux activités de maraîchage pour les femmes dans les vallées

Pour un intervenant tel que le LUCOP, les principales contraintes sont :

- La faiblesse de l'offre de service existante en matière d'appui conseil agricole, au niveau des services techniques et des organisations faîtières.
- La relative faiblesse de l'offre de service privée, tant au niveau des prestataires d'appui technique que de la fourniture des intrants et matériels améliorés.
- L'absence de référentiels techniques adaptés et reproductibles issus de la recherche.
- L'absence de centres de formation rurale.

Activités menées

L'appui conseil a été mené chaque campagne de saison des pluies et chaque campagne de cultures de contre-saison.

a) Les acteurs

- Les communes (Bambèye, Kalfou, Affala et Barmou)

Pour le choix des sites, le suivi de l'activité et l'appui à l'intégration des prestataires sur le terrain.

- Les services techniques (DDA)

Pour l'élaboration des programmes de formations, le suivi technique et la validation des résultats.

- Les structures de recherche (ICRISAT et INRAN)

Pour le suivi technique, l'introduction des nouvelles semences, la formation dans des domaines spécifiques.

- Deux prestataires de service (GIE WADATA et ONG ISCV)

Pour l'application des thèmes techniques, le diagnostic itératif, avec des agents de proximité basés dans les vallées, la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des producteurs et organisations des producteurs.

- Les producteurs (femmes et hommes)

Organisés, ils bénéficient des champs de démonstrations, de conseils etc.

b) Les principaux thèmes

- Renforcer les capacités techniques des producteurs

Les démonstrations servent de « point d’ancrage » pour l’information et la formation de l’ensemble des producteurs de la zone sur l’intérêt et les avantages des techniques vulgarisées. Le choix des parcelles de démonstrations se fait avec les producteurs.

Ces démonstrations portent sur des thèmes tels que :

- Les techniques culturales, notamment le maraîchage de contre-saison avec les femmes considérées comme groupe cible privilégié et en hivernage sur les cultures pluviales.
- L’introduction des semences améliorées, matériel végétal, par les structures de recherche (ICRISAT, INRAN).
- La formation des producteurs sur les techniques de protection des cultures (utilisation des produits phytosanitaires et méthodes alternatives de lutte).
- L’utilisation, le dosage des engrais et la technique de compostage.
- L’utilisation de la culture attelée.
- La gestion de l’eau.
- Les techniques de l’agroforesterie.
- Les techniques de récoltes, conservation, transformation des produits agricoles.
- Le suivi du compte d’exploitation maraîchère.

Les 96 producteurs pilotes constituent le groupe cible de ces démonstrations, ceux-ci doivent reproduire ces formations chez les autres paysans.

- Renforcer les organisations paysannes

Ces organisations doivent être capables de rendre des services à leurs membres et jouer le rôle d’interface entre les producteurs et les autres acteurs (PTF, STE, IMF, communes, organisations faitières). Les différentes étapes de cette activité sont l’identification des organisations, les formations spécifiques, l’appui à l’élaboration des plans d’actions, et l’accompagnement pour l’autopromotion des producteurs.

Les différentes connaissances transférées à ces organisations portent sur les thèmes suivants :

- Conception d’une vision et des objectifs de développement d’une organisation.
- Elaboration et mise en œuvre d’un programme de travail.
- Gestion et fonctionnement d’une organisation des producteurs.
- Maîtrise et respect des textes réglementaires.

Tableau 1: évolution du nombre des OP et producteurs pilotes touchés par l'ACA

Année	Producteurs touchés	Producteurs Pilotes	OP Masculines	Groupements Féminins
2007- 2008	1312	96	22	41
2008 - 2009	1268	96	20	42
2009- 2010	-	96	9	16

- Appuyer les groupements féminins

L'appui cible les groupes les plus démunis et se traduit par :

- Une structuration des groupements
- Les formations en techniques de maraîchage
- L'amélioration de la nutrition par la diversification des cultures maraîchères
- Les techniques de fabrication des foyers améliorés
- Les principes de nutrition infantiles à partir des produits de l'exploitation

Pour un total de quarante deux groupements féminins dénombrés sur les sites d'intervention de l'ACA, seize sont sélectionnés depuis 2008 pour faire l'objet de suivi dans le cadre de l'appui conseil agricole.

- Appuyer l'émergence d'un auto-encadrement

L'auto-encadrement a pour objectif principal la pérennisation du système d'appui aux producteurs en développant une capacité d'encadrement endogène. Pour atteindre cet objectif, les étapes suivantes ont été suivies :

- Le choix des producteurs volontaires dans les différents villages des vallées concernées.
- La sensibilisation sur leurs tâches et leur rôle dans l'encadrement des producteurs.
- La formation et le recyclage des autos encadreur sur les thèmes techniques à la demande des producteurs.

Méthodes et instruments appliqués

L'objectif du LUCOP est de concevoir et tester des actions pour en apprécier les résultats en fin de phase sur un groupe cible réduit dans les zones aménagées.

Le dispositif testé repose sur les principes suivants:

- L'approche faire faire : mise en œuvre confiée à des prestataires de service.

- L'implication de plusieurs catégories d'acteurs où les communes et les services de l'agriculture et de la recherche jouent un rôle important.
- La définition des sites d'intervention à la demande des communes.
- L'approche recherche-action : les activités sont reconduites en fonction du succès remporté sur le terrain, des innovations sont constamment introduites dans la thématique appliquée.

La stratégie opérationnelle repose sur :

- La mise en œuvre de **paquets techniques** en première et deuxième année après un diagnostic participatif rapide, comme « porte d'entrée » pour être connu des producteurs et gagner leur confiance.
- L'appui progressif à l'organisation des producteurs selon un agenda reposant sur un développement graduel de leurs capacités (stratégie élaborée en 2008).
- L'acheminement progressif vers un appui conseil à la demande et vers l'auto-encadrement grâce aux activités de renforcement des capacités des organisations de producteurs.

a) La méthode

Il est à noter que le LUCOP n'applique pas intégralement des systèmes prédéfinis, tels que le « champ école paysan » ou la méthode « formation et visite ». **L'approche du LUCOP consiste à puiser des éléments dans ces différentes méthodes** pour organiser le travail des agents sur le terrain et les contacts avec les producteurs.

L'organisation du dispositif de terrain repose sur des équipes de prestataires qui se répartissent sur un nombre limité de sites, sur lesquels des démonstrations sont organisées. 16 paysans pilotes doivent répliquer les techniques sur leurs propres parcelles et toucher un auditoire secondaire, avec l'appui des agents, sur d'autres sites de la même vallée. Le dispositif touche ainsi de manière directe 96 paysans pilotes à chaque campagne agricole.

Deux prestataires ont été employés pour l'application de ce dispositif : le GIE WADATA et l'ONG ISCV.

Par ailleurs conformément à l'esprit de recherche-action, la démarche et le dispositif d'appui conseil du LUCOP ont évolué au cours de leur mise en œuvre : lors de la première campagne de contre saison les femmes présentes sur les sites ont vivement manifesté leur intérêt à bénéficier des conseils en maraîchage. Celles-ci sont donc devenues les cibles prioritaires des activités de la deuxième campagne.

De plus, à la suite des ateliers bilans annuels et de la deuxième mission de CAP menée en mai 2009, il a été constaté que les activités se multipliaient alors que les équipes de prestataires tendaient à se réduire, et que les communes multipliaient les propositions de sites.

Il a donc été décidé, pour la phase finale de l'activité :

- De concentrer les activités sur 4 sites aménagés avec seuils d'épandage.
- De limiter le nombre d'OP encadrées et de concentrer les appuis sur leurs programmes d'activités.
- De spécialiser les deux prestataires, l'un dans le domaine de la vulgarisation technique, l'autre dans le domaine de l'animation et l'appui aux OP.
- D'identifier et de former des auto-encadreurs villageois pour assurer la pérennité des actions de vulgarisation.

b) Les instruments utilisés

- Le diagnostic

Sommaire, il pose la situation de départ et se base sur la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). Elle privilégie le savoir faire des paysans pour les itinéraires techniques et dans la recherche des solutions aux problèmes.

- Les sites écoles

Ce sont des parcelles installées dans les exploitations qui servent à la formation de base aux groupes des paysans pilotes. Ils sont le lieu d'échanges d'expériences.



Formation à la plantation d'oignons

- Le renforcement des capacités

A travers les formations dispensées, il s'agit de renforcer les capacités des agents d'encadrement de proximité et celles de l'élite des producteurs par des formations spécifiques des responsables des OP, des autos encadreurs, des brigadiers phytosanitaires etc.

- Les ateliers d'évaluation

Ces ateliers font un bilan critique des méthodes et formulent des propositions qui favorisent la pérennisation des actions. Les campagnes sont évaluées à la fin de chaque année avec les acteurs concernés : communes, organisations des producteurs, prestataires de services, STE, les institutions de la recherche agronomique et LUCOP-TAN.

Utilisation des produits

a) Descriptif des produits

Les produits livrés par l'appui conseil agricole sont essentiellement :

- **Les démonstrations** réalisées au niveau des champs paysans dans les différentes parcelles. Elles consistent à appliquer des nouvelles techniques, suivre, comparer des techniques améliorées par rapport aux techniques locales, comparer les types variétaux introduits et les variétés locales, analyser les résultats et tirer des conclusions.
- **Les variétés améliorées** et les matériels végétaux fournis par les structures de recherche de l'INRAN et l'ICRISAT. Il s'agit d'une introduction de semences et matériels végétaux testés plus performants en production. Elle porte sur les cultivars de mil, sorgho et niébé en culture pluviale, sur différentes variétés de légumes en contre-saison, et enfin cultivars ligneux tels que le Moringa et le Pommier du sahel.
- **Les formations** destinées aux producteurs pilotes et brigadiers phytosanitaires : les thèmes traités portent surtout sur les techniques culturales, arboriculture, fertilisation minérale et organique, la protection des cultures, culture attelée, gestion de l'eau, conservation, stockage et transformations des produits ; mais également sur le renforcement des capacités des organisations de producteurs.



Culture d'oignons

- **Les équipements** d'exhaure et forages essentiellement pour les groupements féminins autour du maraîchage, les producteurs pilotes et les organisations paysannes. Il s'agit d'une quarantaine de forages équipés des pompes manuelles type NDK dans les sites de productions maraîchers.
- **Autres matériels agricoles** particulièrement le petit matériel de maraîchage pour les groupements des femmes, les charrettes asines, les appareils ULV de traitement des cultures pour les producteurs pilotes.

- **Structuration des Organisations Paysannes.** Il s'agit des documents officiels de reconnaissance juridique de certaines OP, des règlements intérieurs, et de plans d'action élaborés grâce à l'accompagnement de l'appui conseil.
- **Voyage d'études :** ils sont classés en deux catégories : les visites inter zones d'encadrement et les voyages en dehors de la zone. Les groupes cibles sont les OP, les producteurs pilotes, les groupements féminins, les comités filières.
- **Plans d'actions filières :** ceux-ci font suite aux restitutions des études sur la filière niébé et tomate. Ces plans d'action sont élaborés par tous les acteurs des filières que sont les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les commerçants et les communes.

b) Utilisation des produits

Les démonstrations techniques ont été bien répliquées sur leurs propres parcelles par les paysans pilotes et l'on peut estimer entre 4 et 5 le coefficient de réplification sur les sites, bien que les prestataires n'aient pas mené d'enquête à ce sujet.

Il est difficile d'évaluer l'évolution des superficies emblavées avec des variétés sélectionnées en l'absence de données chiffrées, toutefois pour le niébé introduit par l'ICRISAT dans la campagne 2009, les producteurs ont réussi à constituer des stocks semenciers conséquents grâce à l'action du comité de la filière. En ce qui concerne les sites maraîchers, il a été observé une progression très nette de la culture de pomme de terre.

Généralement ce sont les formations qui nécessitent le moins de moyens financiers qui sont le plus largement appliquées par les paysans sur les sites de production (comme la lutte alternative pour la protection des cultures). Mais on constate que le transfert des connaissances des paysans pilotes vers les autres producteurs reste assez limité.

Au niveau des équipements et matériels, seuls les matériels de culture attelée et les pompes manuelles ne sont pas utilisés à 100 %. Ces dernières exigent un grand effort physique, ce qui limite leur utilisation par les femmes. Tous les forages parfaitement fonctionnels parmi ceux réalisés en 2008 sont encore utilisés en 2009. En revanche les équipements ne sont plus utilisés sur ces forages et ont été remplacés en partie par des motopompes.

Par ailleurs, la structuration des OP leur a permis de formaliser leurs relations avec les autres partenaires (mutuelles de crédit, projet intrants FAO et Programme spécial du Président de la République du Niger) et ainsi recevoir des facilités de leur part.

Les voyages inter zones ont été utilisés en vue d'échanges d'expériences entre les producteurs, d'une meilleure efficacité des démonstrations, et d'échanges autour de l'organisation et fonctionnement des organisations paysannes. Pour les voyages en dehors de la zone, l'utilisation du produit concerne l'apprentissage et l'organisation des filières, la connaissance des nouvelles techniques de transformation du niébé et de la tomate ; des échanges sur l'agroforesterie ont également eu lieu.

Enfin, un certain nombre d'activités ont pu être extraites des plans d'action des filières, notamment : les formations sur la production et le stockage du niébé, l'introduction des nouvelles variétés par l'ICRISAT ainsi que le programme de multiplication des semences du niébé, et la mise en place d'une boutique d'intrants pour la filière tomate (vallée d'Adouna). Il faut ajouter à cette liste les activités et les réunions périodiques du comité de la filière niébé, ainsi que la sensibilisation des acteurs sur la divagation des animaux.

Ce qui a bien marché dans le processus

- **La remarquable disponibilité et motivation des femmes** qui ont fait preuve d'une forte volonté face aux contraintes techniques et foncières rencontrées.
- Le dynamisme de la démarche de recherche - action qui a permis un recadrage permanent de l'activité au cours des différentes étapes de sa mise en œuvre.
- Les formations et démonstrations exécutées sur les parcelles des producteurs : celles-ci leur ont permis d'apprécier l'innovation dans le milieu réel.
- L'introduction des semences améliorées et autre matériels végétaux : les producteurs se sont prêtés sans réticence aux innovations introduites.
- Les relations recherche / SDE / prestataires ont été favorisées par les programmations conjointes effectuées au cours du processus.
- La réalisation des autos évaluations sur les sites, les réunions de cadrage, les ateliers bilans avec tous les acteurs : elles ont permis de réorienter les activités dans une perspective d'amélioration.
- L'implication, l'émergence des prestataires et l'acquisition d'une expérience dans l'activité d'appui conseil sur le terrain au cours de plusieurs campagnes successives ; le personnel, souvent de jeunes diplômés, a pu consolider son savoir-faire au cours du processus.
- Le renforcement des capacités des OP, qui ont montré leur motivation et leur disponibilité à entrer dans un processus de professionnalisation.
- Le processus de transfert d'expériences et de connaissances entre les producteurs eux-mêmes, notamment par les échanges interzones.

Les tableaux n° 1 en annexe du document présentent les détails concernant le bon ou le mauvais déroulement des démonstrations / formations / renforcement des capacités des OP aux cours du processus.

Ce qui n'a pas bien marché dans le processus

- La faible implication des communes, si celles-ci ont contribué aux actions de sensibilisation préalable et au choix des sites d'intervention, elles ont été en revanche peu actives dans le suivi des activités et n'ont pas su assurer l'implication des chefs de districts agricoles (CDA) affectés dans les communes.
- La faible motivation et disponibilité des services techniques, notamment la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA), ceux-ci ont du mal à concevoir et accepter leur rôle régalien et ont tendance à percevoir les prestataires comme des concurrents.

- Un certain attentisme récurrent de la part des groupes cibles. Il a manqué un véritable partage des responsabilités entre les producteurs et les autres acteurs.
- Pas d'esprit d'entrepreneuriat chez les agriculteurs.

Sur la mise en œuvre de l'activité par le LUCOP et les prestataires :

- Le retard au démarrage des campagnes : les contrats des prestataires sont conclus pour une nouvelle campagne une fois terminée la campagne précédente. Or les activités de préparation de la campagne pluviale doivent se faire avant la fin de la campagne de contre-saison.
- Les changements de sites d'intervention : Ils peuvent se justifier lorsqu'on passe de la campagne de contre-saison à la campagne pluviale, mais ils sont difficiles à appliquer par les prestataires. Par ailleurs, les maires ont parfois fait pression pour que ceux-ci travaillent sur de nouveaux sites d'une année sur l'autre. Ceci a pu entraîner une certaine confusion à la fois pour les prestataires et pour les groupes cibles.
- Les changements fréquents de personnels survenus au niveau des prestataires : notamment pour les postes d'appui aux OP, ils ont été préjudiciables au bon déroulement de l'activité.

Sur le plan méthodologique :

- Au démarrage de l'activité, le dispositif de transfert technologique a reposé sur les paysans pilotes. Ces derniers n'ont pas su servir de courroie de transmission vis-à-vis des apprenants en contact direct avec eux. Ils ont donc été remplacés en fin de phase par des autos encadreurs responsabilisés et choisis au niveau des villages par les villageois eux-mêmes.

Sur le plan de l'innovation :

- Les prestataires se sont contentés de répéter des thèmes classiques mais ils n'ont pas été capables de formuler des demandes de thèmes innovants à la suite du diagnostic itératif conduit sur le terrain à la demande du LUCOP.

Conditions cadres importantes

Pour établir les principales conditions cadres à remplir avant le démarrage de l'activité d'appui conseil agricole, il a été procédé à un inventaire préalable des facteurs de succès et des facteurs d'insuccès de l'activité. Ces différents facteurs apparaissent dans le tableau n° 2 situé en annexe du présent document.

Dès lors, les conditions préalables et importantes pour l'exécution d'une activité d'appui conseil aux producteurs sont conditionnées aux moyens mis en œuvre. Pour observer des impacts sensibles au niveau des revenus des producteurs, il faut toucher un nombre important de producteurs, or l'analyse des coûts montre que les montants à engager seraient considérables.

De plus les risques encourus sont que des facteurs tels la pression foncière ou les retombées environnementales de l'activité productive ne viennent entraver le processus et créer de nouvelles contraintes minimisant les impacts escomptés. Par ailleurs, un appui conseil intensif à large diffusion n'est envisageable que dans le cadre d'un programme de l'Etat du Niger sous-tendu par une forte volonté politique. Or la stratégie de développement rural (SDR) peine toujours à se mettre en œuvre au niveau des régions.

Il est donc recommandé de poursuivre les actions au niveau « micro », en respectant toutefois les préalables suivants :

- **S'assurer de la pleine implication de tous les acteurs**

Les différents acteurs et notamment les communes, les services techniques et la recherche doivent s'investir dans l'ensemble du processus de manière cohérente, avec des objectifs communs et pour des résultats partagés. Les paysans pilotes doivent être responsabilisés dès le départ en tant qu'acteurs du processus et motivés dans l'atteinte de résultats.

- **La fourniture d'indicateurs de suivi aux prestataires**

En l'absence d'indicateurs donnés par le LUCOP aux prestataires, ceux-ci n'ont pas été en mesure de fournir des rapports précis sur l'évolution de l'atteinte des résultats par rapport aux objectifs. Il convient ainsi de définir ces indicateurs dès le démarrage de l'activité.

- **La définition claire des rôles des différents acteurs et leurs engagements**

Dès le démarrage de l'activité, les différents acteurs doivent savoir quels rôles ils ont, et lorsque ces rôles sont clairement établis, ils doivent être formalisés par des engagements écrits auxquels ils peuvent se référer durant tout le processus, y compris les paysans pilotes ou auto encadreurs.

- **Elaborer un protocole de collaboration avec les STE**

Ce protocole de collaboration doit fixer d'une part les tâches dévolues aux services et d'autre part les modalités de prise en charge ainsi qu'un cadre budgétaire. Ce protocole devra être validé par la hiérarchie ministérielle.

- **La contractualisation au minimum annuelle des prestataires**

Afin d'éviter notamment le chevauchement des activités d'une campagne sur une autre, les prestataires doivent être contractés sur la base d'une année agricole (et non une année calendaire) sans rupture entre la campagne de contre saison et la campagne pluviale, donc une période de novembre à octobre de l'année suivante.

- **Un diagnostic approfondi avec tous les acteurs**

Aux vues de l'incapacité des prestataires à réaliser un diagnostic itératif utile, il est préférable de réaliser après le premier diagnostic sommaire, des diagnostics sectoriels approfondis avec des acteurs d'appui spécialisés capables de fournir au LUCOP des référentiels techniques innovants en réponse aux problématiques identifiées.

- **La définition d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle aux PP**

Les paysans pilotes ou auto encadreurs sont amenés non seulement à assurer des services (conseil, ventes de produits) aux producteurs, mais aussi à jouer un rôle d'interface entre les producteurs et l'offre de service disponible au centre des régions. Il est donc indispensable de collaborer avec des programmes d'alphabétisation afin que ces paysans puissent assurer pleinement leurs fonctions.

- **Un programme de renforcement de capacités des prestataires**

Aucun prestataire en appui conseil aux producteurs au niveau de la région de Tahoua ne dispose du bagage professionnel lui permettant d'assurer parfaitement sa prestation. Il est donc nécessaire d'assurer un renforcement continu des capacités des prestataires de service pour le recyclage de leurs connaissances techniques, ainsi que dans les domaines des méthodes, approches et organisation du travail.

Appréciation de l'impact

En l'absence de situation de référence, les différentes sources de données actuelles ne permettent pas d'apprécier objectivement et quantitativement les impacts de l'appui conseil sur le revenu des ménages. De plus, l'activité a été menée sans indicateurs de suivi évaluation à l'usage des prestataires.

Néanmoins, un certain nombre d'impacts ponctuels ou qualitatifs concernant d'autres effets de l'activité sur les sites d'intervention ont été relevés dans les domaines suivants :

- L'installation des exploitations féminines sur les sites d'intervention. Le nombre de sites de maraîchage féminins sur l'ensemble de la zone d'intervention est passé de 2 à 24 entre 2007 et 2010. A titre d'exemple, sur le site de Toro en année 1, on dénombre 3 femmes et en année 2, 32 femmes. Le rôle des femmes en tant qu'acteurs économiques est renforcé. Il résulte également des nouveaux produits récoltés, une amélioration de la nutrition notamment pour les enfants en bas âge.

- L'augmentation du nombre des producteurs dans les vallées. Cela est perçu essentiellement au niveau des exploitations en contre-saison, avec l'augmentation des superficies en maraîchage (sur le site de Toro en année 1 : 54 ha pour 236 exploitants et en année 2 plus de 75 ha pour plus de 300 producteurs).

- La diversification des cultures avec l'adoption des nouvelles spéculations non pratiquées dans les vallées auparavant (ex. pomme de terre, ail).

- Concernant l'organisation des producteurs, il faut noter :

- **L'obtention des micros crédits** et des intrants grâce aux dossiers élaborés : il s'agit là d'un effet conjugué de la structuration des OP et de l'appui conseil sous forme d'accompagnement par les prestataires.
- **La tenue régulière des réunions** sanctionnées par des procès-verbaux.
- **La capacité à mobiliser des ressources internes** (commandes groupées, apport personnel, quote part).

- Au niveau de l'appui aux filières, les effets observés sur le terrain sont :

- **L'amélioration de l'accès aux intrants et aux semences** à travers les boutiques et commandes groupées.
- **Les changements des pratiques de production** observés sur le terrain : ceci est particulièrement visible au niveau de l'effet des démonstrations de niébé en culture pure.

- **Introduction des nouvelles variétés** de niébé et cultures maraîchères. Pour le niébé introduit par l'ICRISAT, les producteurs ont pu constituer sur plusieurs sites des stocks de semences sélectionnées prêts à être redistribués pour la campagne suivante.

Appréciation de la durabilité

a) Aspect d'appui techniques

Les facteurs déterminants se traduisent par la performance des semences introduites dans le milieu réel et par l'appropriation par les producteurs des techniques démontrées après le retrait de l'encadrement.

Les producteurs pilotes ont été formés et maîtrisent les techniques. Toutefois, le processus demande une formation permanente et une mise à jour des itinéraires techniques innovants. En l'absence des prestataires de service et en raison de la non-implication des services techniques dans le suivi de l'activité, il est difficile de percevoir au stade actuel une continuité du processus d'apprentissage des paysans pilotes. Ceux-ci ne peuvent donc compter que sur les acquis du processus.

b) Aspect organisationnel

Les facteurs déterminants sont relatifs au dynamisme, à la bonne fonctionnalité et à l'autonomie financière des organisations de producteurs.

Or, ni les objectifs de professionnalisation ni l'autonomie financière des OP ne sont atteints en fin de phase ; elles n'ont pas encore acquis pleinement la capacité d'assurer tous les services susceptibles d'être demandés par les producteurs.

c) Aspect filière

Les ateliers de mise en contact des acteurs comme cadre de concertation est un facteur de durabilité important. Les plans d'actions des différentes filières ont été élaborés mais seules quelques actions sont en cours d'exécution (à titre d'exemple, une banque d'intrants a vu le jour sur le site d'Adouna). Un accompagnement reste nécessaire pour une mise en œuvre plus durable et plus efficace de ces plans d'action.

d) Aspect institutionnel

Les facteurs déterminants sont l'implication effective dans le processus des institutions pérennes, que sont les communes et les services étatiques, et leur engagement à poursuivre les actions entreprises par le LUCOP avec les prestataires de service.

Concernant les services de l'agriculture et de la recherche, si ces structures ont pu apporter des appuis techniques ponctuels, elles ne se sont pas assez impliquées dans l'ensemble du processus, ce qui ne favorise pas leur rôle de garants de la pérennité de l'activité. On constate par ailleurs la quasi absence des organisations professionnelles telles que les chambres d'agriculture et les structures faîtières en tant qu'acteurs dans la zone concernée.

Appréciation de la réutilisation

La réutilisation du dispositif d'appui conseil par d'autres intervenants et dans d'autres milieux doit être analysée du point de vue des conditions physiques et techniques, et du point de vue des coûts de l'activité.

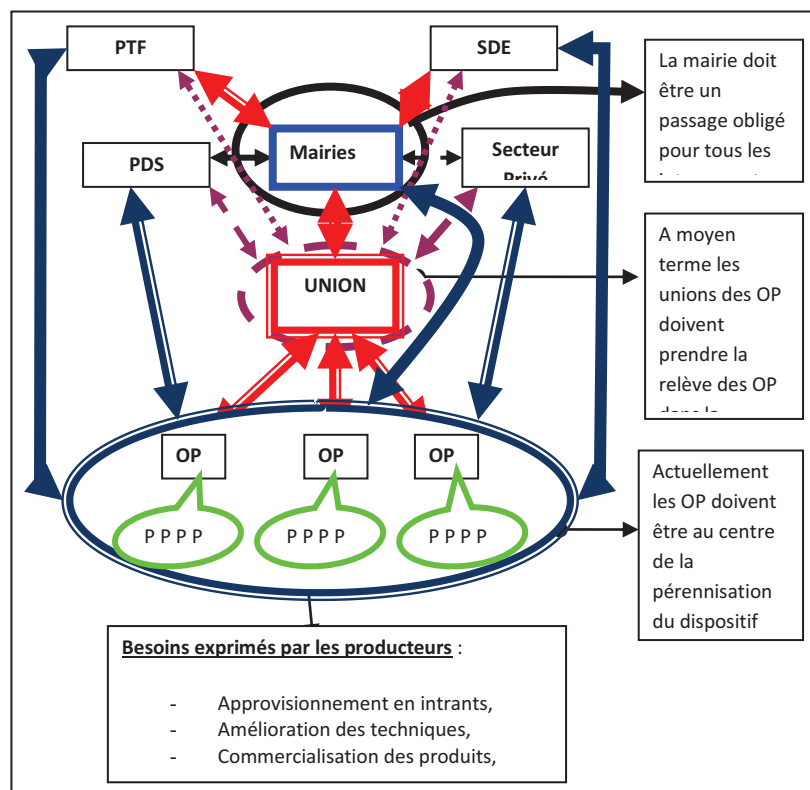
a) Conditions du milieu d'application

Le système d'appui conseil agricole exécuté par le LUCOP-TAN a été conçu dans un contexte de vallées, avec une disponibilité des terres privées, avec une garantie d'accès et une disponibilité de l'eau mobilisée grâce aux actions d'aménagements. En tant que tel, il peut être aisément transposable dans des conditions analogues.

Les conditions de sa mise en œuvre s'adaptent surtout à une production maraîchère et pour des cultures à fort potentiel économique (cultures de rentes).

La transposition du dispositif d'appui conseil agricole dans d'autres zones ou par d'autres intervenants doit prendre en compte les capacités des organisations de producteurs à prendre en charge le processus dans tous ses aspects.

L'atelier bilan du 23 au 24 juillet 2008 à Tahoua a fait une esquisse de scénario du dispositif.



b) Analyse des coûts

Le coût global de l'activité d'appui conseil aux producteurs, englobant l'ensemble des prestations et des subventions locales entre juillet 2007 et avril 2010, s'élève à 181 982 572 Francs CFA, répartis ainsi :

Type de contrat	Coûts hors matériels	Coût matériels / intrants	Coûts totaux
Prestataires ACA (GIE et ONG)	144 573 372	10 100 000	154 673 372
Autres prestations (INRAN, ICRISAT, forages, etc.)	10 897 700	5 309 500	16 207 200
Subventions locales	1 642 000	9 460 000	11 102 000
Coûts totaux (F CFA)	157 113 072	24 869 500	181 982 572

Rapporté au nombre de producteurs touchés, estimé autour de 1300, **le coût moyen par bénéficiaire direct est proche de 140 000 F CFA** durant toute la durée de mise en œuvre du processus, ce qui pourrait paraître relativement élevé.

Il est intéressant également de comparer le coût de d'appui conseil aux coûts total de toutes les interventions de la Coopération allemande dans les vallées de Tahoua depuis 2004 (à l'exclusion des études menées par des experts internationaux). Ces coûts regroupent les travaux réalisés, les mesures d'aménagements complémentaires et travaux sur sites modèles, les coûts des études techniques DAO, de bureaux de contrôle et de maîtrise d'ouvrage déléguée (le tout sur financement KfW) et les coûts de relevés des données d'impact, schémas de mise en valeur et appui conseil aux producteurs (sur financement GTZ). L'ensemble des coûts s'élève à 3 920 302 229 F CFA. **L'appui conseil aux producteurs représente moins de 5 % du total.**

ANNEXES

Tableau N°1 : Ce qui a bien et mal marché dans le processus

Aspects	Ce qui a bien marché	Ce qui a mal marché
Appui technique	<ul style="list-style-type: none"> - La participation des producteurs aux séances de démonstrations, et la mise en place des parcelles - La répétition du thème fertilisation minérale 	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du terrain pour l'implantation des parcelles pluviales. Les producteurs fournissent des terrains non indiqués ou l'implantation se fait tardivement après occupation de toutes les terres

	<ul style="list-style-type: none"> - Les démonstrations sur les performances des variétés introduites de sorgho - L'adoption des nouvelles techniques culturales : techniques repiquage choux, tomate, laitue - La diversification des cultures : Ail, maraîchage en hivernage, henné, niébé pur 	<p>par les producteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les itinéraires techniques des cultures ne sont pas respectés par les producteurs, comme voulu par les agents d'encadrement
Semences améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - L'adoption des nouvelles semences de pomme de terre, chou, tomate - L'introduction des cultures du Moringa, Senna - L'adoption en campagne hivernale des variétés plus productives de gombo, mil HKP, variétés de sorgho 	<ul style="list-style-type: none"> - Une mauvaise qualité des semences potagères fournies par l' INRAN - Les plants de Henné fournis par l'ICRISAT ont un faible taux de reprise : conséquence, les démonstrations de haie vive n'ont bien marché que sur le site de Tabalak.
Les formations	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation des pesticides à partir des produits locaux et techniques de traitements phytosanitaires - Transformations, conservation et stockage des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'eau mal comprise par les apprenants, matériel pédagogique inapproprié - Culture attelée : mauvaise préparation de la démonstration par les services de la DDDA
Forages maraîchers et équipements	Il s'agit des pompes manuelles et des forages qui sont opérationnels à plus de 70%	Les pompes à pédale ne sont pas demandées par les producteurs.
Autres matériels agricoles	Appareils ULV et arrosoirs sont le petit matériel le plus utilisé	L'utilisation de la houe asine reste timide
Les OP	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration des plans d'action et la formulation des dossiers - La structuration, reconnaissance juridique ; connaissance des textes, gestion des OP - La mise en relations avec les IMF et autres partenaires - La mobilisation des ressources et les commandes groupées 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Evaluation des plans d'action - La formation interne aux membres de l'OP

Tableau N°2 : Facteurs de succès et d'échec du processus

Aspects	Facteurs de succès	Facteurs d'échec
Les conditions techniques, physiques et géographiques du milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des vallées - Contexte des vallées à potentialités irrigables, aménagées - Disponibilité, accessibilité des terres 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic sommaire non approfondi - Manque de résultats des évaluations variétales effectuées avec les producteurs.
Les conditions sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des producteurs, bonne réceptivité - Acquis des actions antérieures de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Attentisme des groupes cibles, producteurs faiblement investis dans le processus - Analphabétisme des P.P limitant les facteurs de réussite pour la réplication des formations et démonstrations
Les conditions institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de l'appui conseil agricole, inscrites dans le PDC, et dans la SDR - Disponibilité des ONG, prestataires de services, et même des OP 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un cadre de concertation communautaire entre les différents acteurs - Faible rôle régalien joué par les STE durant le processus
Les conditions liées au partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la micro finance dans la zone : mutuelles, système de crédit local (ASSUSSU) - Le respect des clauses contractuelles LUCOP/Prestataires a permis d'éviter le dysfonctionnement dans l'encadrement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu des groupes cibles limitant les investissements - Marché d'intrants non performant et qui ne satisfait pas les besoins des producteurs - Manque de protocole de collaboration STE/LUCOP pour un engagement plus ferme de l'état - Contractualisation par campagne agricole qui limite les programmations des activités des agents sur une plus longue période

Les Pôles Economiques Dynamiques

Description de la problématique

La mobilisation des ressources est l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontées les communes. Le programme de Lutte Contre la Pauvreté, région de Tillabéri (LUCOP-Ti) a donc choisi d'appuyer la promotion de l'économie locale et la création de richesse, grâce aux activités à vocation agricole de la commune.

Dans le cadre de l'appui à la mise en valeur des ressources naturelles, le LUCOP- Ti a aidé les communes de sa zone d'intervention (département de Téra, Tillabéri, Filingué et Ouallam) à identifier et à répertorier leurs potentiels physiques porteurs appelés **Pôles Economiques Dynamiques (PED)**.

Encadré 1 : définition des Pôles Economiques Dynamiques (PED) :

Un PED est un ensemble de potentialités naturelles (ressource qui peut être mis en valeur par une activité agricole, sylvicole, pastorale ou halieuthique), humaines (existence d'une initiative locale, individuelle ou collective, pour mettre en valeur la ressource) et institutionnelles (appui des services étatiques, des ONG, des programmes, etc... pour l'utilisation et la mise en valeur de la ressource). Le PED permet d'identifier les activités agricoles, pastorales, sylvicoles ou halieutiques porteuses.

Au total, 179 pôles ont été identifiés pour l'ensemble des communes de la zone d'intervention et 27 retenus pour un appui de la part du programme. L'activité principale de ces pôles est le maraîchage en contre saison.

Depuis l'identification de ces sites dans chacune des communes, le LUCOP-Ti a mis en œuvre diverses actions afin de développer l'activité de maraîchage tout au long de la saison et améliorer ainsi le revenu des ménages.

Activités menées

a) Processus d'identification des PED

L'identification des Pôles Economiques Dynamiques (PED) se fait à travers une démarche participative impliquant tous les acteurs du développement. Les critères de choix sont préalablement définis par la stratégie de mise en valeur du LUCOP-Ti (cf encadré 1).

Chaque commune identifie et répertorie ses différents Pôles Economiques Dynamiques (PED). Elle reste le maître d'ouvrage dans ce processus de choix et d'identification avec l'appui des services technique, du LUCOP, et d'autres partenaires.

Les principales étapes de ce processus sont **l'inventaire des potentiels de la commune, les visites de terrain** (afin de vérifier la pertinence du pôle et de le caractériser), **la sélection des PED** à accompagner et la diffusion de la liste des PED retenus.

Encadré 2 : Quelques caractéristiques des PED appuyés par le LUCOP-Ti :

26 PED ont été retenus en 2007 et un PED supplémentaire a été ajouté en 2009 à Tondikwindi (nouvelle commune d'intervention). Soit un total de 27 PED avec en moyenne 200 producteurs (exceptés les PED de Sargane et de Bonkougou qui comptent plus de 2000 producteurs chacun). Les superficies exploitées sont généralement faibles (souvent inférieures à 300 m²). Les sites sont situés en bordure soit de mares permanentes ou semi-permanentes, soit du fleuve ou dans des bas-fonds. Les principales spéculations sont l'oignon (essentiellement dans les départements de Tillabéri et Téra, en bordure du fleuve), la tomate (zone de Ouallam), la pomme de terre (zone de Ouallam et Bonkougou) et le chou (département de Filingué).

Des analyses plus approfondies des PED retenus ont permis d'établir des plans d'action. Ces derniers ont pour but de guider les producteurs dans le développement de leur PED et de déterminer leurs besoins. Ils sont renouvelés chaque année en fonction de l'évolution des activités et des besoins.

b) Appui au maraîchage de contre saison

L'appui du LUCOP-Ti aux PED retenus se fait de différentes façons : appui-conseil régulier sur des problématiques d'ordre techniques ou organisationnel, formations (à travers des consultants ou des prestataires de services), subventions pour l'achat d'intrants et petit matériel et mise en place de champs de démonstration.

- Appui conseil technique et organisationnel

Des prestataires (Responsables Conseil Filières ou RCF) et des conseillers techniques du LUCOP-Ti (CT GRN) ont accompagné depuis 2007 l'ensemble de ces PED.

Ils sensibilisent et forment les producteurs sur la vie associative, permettant ainsi la redynamisation et la création de nombreuses organisations de producteurs et d'union dont le niveau de fonctionnalité s'est amélioré. Ils accompagnent également les agriculteurs dans la mise en place de nouvelles techniques de productions. Leur proximité avec le groupe cible leur a permis de suivre avec assiduité l'évolution des techniques culturales et organisationnelles en apportant leur appui en cas de besoin. Enfin, ils contribuent au suivi économique de certains producteurs en les initiant à la tenue de comptes d'exploitation.

- Formations spécialisées

En plus de l'appui apporté par les animateurs, certains besoins plus spécifiques des groupes cibles ont nécessité l'intervention de formateurs spécialisés pour les thèmes suivants :

- Technique de production et conservation de l'oignon
- Aménagement parcellaire et gestion de l'eau
- Gestion des exploitations agricoles
- Techniques de transformation et de conservation de la tomate
- Protection des plantes
- Production d'oignon et de semences d'oignon

Les formations touchent à la fois les producteurs, les RCF, les conseillers techniques GRN du LUCOP-Ti et parfois les Chefs de Districts Agricoles (CDA) du ministère du développement agricole des zones concernées. Des modules de formations sont disponibles au niveau du LUCOP-Ti.

- Subventions

La mise en œuvre des techniques apprises nécessite pour les producteurs l'emploi de petit matériel et d'intrants de qualité. Le LUCOP-Ti a ainsi appuyé la plupart des PED grâce aux Subventions aux Initiatives Locales (SIL).

Encadré 3 : l'instrument SIL au LUCOP-Ti :

Au LUCOP-Ti, les SIL sont utilisés dans la mise en œuvre des activités de la composante de « Gestion et mise en valeur des Ressources Naturelles ». L'attribution de ces SIL (dont le montant ne doit pas excéder 1,5 millions FCFA) inclut une contribution financière du demandeur à hauteur de 10% du coût du projet. De 2007 à 2009, le LUCOP-Ti a investi près de 16 millions FCFA sur presque la totalité des PED (seuls Sanam et Goyo-Yalma n'ont pas bénéficié d'un appui SIL), ce qui représente un investissement moyen de 630 000 Fcfa par PED financés.

Le projet de maraîchage d'hivernage a été financé en totalité par le LUCOP-Ti (sans contrepartie des producteurs) sur le budget de la composante « Gestion des ressources naturelles ». Les PED retenus ont bénéficié d'intrants à hauteur de 137 500 Fcfa en moyenne.

Le projet haies-vives a été élaboré et financé sur le budget du conseiller technique « changements climatiques » du LUCOP où les 3 PED retenus se sont vu attribuer des intrants et du matériel pour un coût moyen de 280 000 Fcfa.

- Mise en place de jardins école

La mise en place de parcelles de démonstration sur la plupart des PED répond aux difficultés souvent constatées sur des aspects essentiels de la production maraîchère.

Les champs de démonstration sont des lieux de confrontation entre les techniques traditionnelles et les techniques améliorées. Ils permettent de tester différentes approches pour la conduite des cultures. Les champs-école du LUCOP-Ti s'organisent autour d'un groupe de producteurs maraîchers composé de 20 à 25 personnes. L'objectif est de se rencontrer régulièrement (au moins 3 fois par mois) au cours d'une saison culturale sur un champ géré collectivement. Ainsi les maraîchers apprennent à résoudre les problèmes relatifs à la gestion de leur milieu et leurs exploitations, suivant un programme préalablement élaboré par eux-mêmes. Un encadreur de

terrain les accompagne en utilisant des outils et méthodes d'éducation non formelle des adultes.

Le rôle principal de ces champs est de permettre aux producteurs de comparer leurs méthodes traditionnelles de production avec les techniques vulgarisées par le programme, c'est-à-dire les techniques améliorées. Les jardins écoles sont donc installés les uns à côté des autres, offrant ainsi une comparaison directe des différentes techniques.

Ces champs sont entretenus par les producteurs des groupements concernés et par le Conseiller Technique GRN du LUCOP-Ti pour ce qui relève de la partie des techniques modernes.

c) Appui au maraîchage d'hivernage

Certains PED sont également accessibles en saison des pluies, mais faute de connaissances suffisantes ou de temps, rares sont les producteurs qui mettent en valeur ces terres pendant l'hivernage. Or, les produits maraîchers possèdent une forte valeur ajoutée en fin de saison des pluies, liée à l'offre réduite et la forte demande sur le marché.

C'est pourquoi, le programme a décidé d'appuyer les producteurs volontaires à initier le maraîchage d'hivernage. Cette activité nouvelle a été initiée au niveau de neuf PED seulement où un à deux producteurs par site ont bénéficié de l'appui du LUCOP-Ti. Cet appui se fait à plusieurs niveaux : technique, matériel (dont des semences améliorées de l'ICRISAT) et organisationnel. En contre-partie les producteurs pilotes s'engagent, à travers un contrat avec le LUCOP-Ti, à la mise en œuvre et la réussite du projet.

Les animateurs (RCF et CT GRN), après une formation de deux jours à l'ICRISAT sur les techniques de maraîchage d'hivernage, forment et suivent les pratiques des producteurs. Ils aident également les producteurs pilotes à remplir les carnets mis à leur disposition par le LUCOP-Ti, afin de tenir à jour leurs comptes d'exploitation.

d) Prise en compte des risques climatiques

Afin de prendre en compte les risques climatiques sur les systèmes de production maraîchère, un programme pilote d'implantation de haies vives en bordure des jardins a été initié et mis en œuvre au niveau de trois PED pilotes.

L'objectif de ces haies vives est multiple : clôturer les jardins, diminuer le lessivage des sols et l'évapotranspiration, favoriser l'infiltration de l'eau, et apporter des revenus supplémentaires grâce à la production de bois ou autres produits. Afin de sensibiliser les producteurs des PED retenus sur les avantages et inconvénients de ces haies vives, un voyage d'étude a été préalablement organisé vers deux communes de la région qui pratiquent cette technique depuis de nombreuses années. A l'issue de ce voyage les producteurs se sont portés volontaires pour la mise en place d'une haie vive au niveau de leurs sites.



Haies vives

Après le choix des espèces et des sites appropriés, les producteurs ont été appuyés en matériel et en intrant pour la mise en place des pépinières puis formés par les services techniques de l'environnement pour l'installation et le suivi des haies. Une seconde formation sur la plantation et l'entretien est prévue.

Méthodes et instruments appliqués

a) Méthodes

La principale méthode appliquée pour l'appui aux activités maraîchères est **l'approche faire-faire** dans l'appui-conseil aux producteurs.

Depuis le processus d'identification des PED jusqu'aux formations techniques et organisationnelles, les encadreurs des ONG prestataires (RCF) ont assuré la mise en place des activités, les formations et l'appui-conseil régulier auprès des producteurs. Pour certains sujets, des journées thématiques (le rapportage, l'autopromotion, ...) ou des formations de formateurs (les techniques de maraîchage d'hivernage, la protection des cultures, ...) ont été organisées par le LUCOP-Ti.

Depuis 2009, pour les départements de Téra et Filingué, **le LUCOP-Ti a changé d'approche et est passé au « faire »**. Ses propres conseillers techniques (CT GRN) sont appuyés par des agents mis à disposition par le Ministère du Développement Agricole (MDA). Les activités restent les mêmes qu'auparavant.

Une nouvelle méthode a été mise en place pour la campagne de maraîchage de contre-saison : les jardins école. Ces champs démonstrations, animés par les CT GRN du LUCOP-Ti, permettent aux producteurs de se retrouver pour échanger sur leurs propres techniques et découvrir de nouvelles méthodes. Le résultat principal attendu est que les producteurs, convaincus par ce qu'ils voient, adoptent volontairement les nouvelles techniques de production, et les réalisent librement et de façon permanente dans leurs parcelles. En appliquant les techniques améliorées, les producteurs augmentent leurs rendements durablement.

Sur des thèmes plus spécifiques, comme les formations sur la production et la conservation de l'oignon, la gestion des exploitations et la gestion de l'irrigation, le LUCOP fait appel à des consultants.

Dans le cadre du projet « haies vives », les services techniques de l'environnement ont formé les producteurs sur la mise en place et d'entretien des pépinières.

b) Instruments

Plusieurs instruments ont été utilisés au cours de cette phase.

Pour l'identification des PED, le LUCOP-Ti a utilisé **la démarche d'identification des PED**, laquelle décrit les principales étapes du processus et donne une grille de critères prédéfinis pour le choix des PED. Cette démarche a permis de mener l'activité de manière transparente et homogène au niveau de chacune des communes.

Une fois les PED sélectionnés, **une analyse plus approfondie** est menée afin de déterminer les principales forces et faiblesses du PED et ainsi dégager des priorités d'intervention. Pour cela deux instruments d'analyse sont utilisés:

- **SWOT** (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) qui permet d'analyser l'environnement interne et externe du PED et de dégager des grands axes d'intervention ;
- **CVT** (Chaînes des Valeurs Territoriales) qui permet d'étudier les dynamiques de la filière et la création de valeur ajoutée à chaque maillon et de dresser des recommandations pour le développement du PED.

Dans le but d'établir un chronogramme des activités à mener au niveau de chaque PED, nous appuyons les producteurs à établir chaque année un plan d'action avec plusieurs activités. Ce plan reprend les grands axes stratégiques d'intervention (déterminés lors de l'analyse) et est régulièrement évalué par les producteurs.

Afin que les producteurs des PED puissent mettre en œuvre les techniques apprises, le LUCOP-Ti, à travers son instrument de Subventions aux Initiatives Locales (SIL) a appuyé la plupart des PED en petit matériel et intrants de qualité ainsi qu'en matériel et infrastructures d'irrigation sur quelques sites (motopompes, réseaux californien, canaux et bassins d'irrigation).

Le LUCOP-Ti a également mis à disposition des producteurs des carnets afin qu'ils tiennent leurs comptes tout au long de la campagne. Ces carnets ont été conçus de sorte à être compris et remplis par des producteurs analphabètes grâce à l'utilisation d'images. Ils prennent en compte les dépenses et les recettes des producteurs ainsi que le temps de travail passé au champ. L'objectif est double pour le LUCOP-Ti : d'une part obtenir des chiffres pour avoir une estimation de l'impact économique de cette activité de maraîchage d'hivernage et d'autre part faire prendre conscience aux producteurs de l'importance de tenir leurs comptes d'exploitation.

Récemment, un nouvel instrument a été utilisé pour le projet pilote sur les haies-vives et pour la mise en œuvre des jardins école, il s'agit du voyage d'étude. Il s'avère être peu coûteux et efficace au niveau de la sensibilisation des producteurs des PED. Ces derniers sont en effet amenés à rencontrer d'autres producteurs des autres villages et à échanger sur des problématiques communes. Ces voyages d'étude favorisent l'échange sur les pratiques entre exploitants.

Enfin, des études menées au niveau des PED (étude sur la faisabilité d'ouvrages hydrauliques simples et étude de l'ICRISAT sur le maraîchage) ont permis de mettre au point des fiches techniques sur les PED et d'avoir des pistes de réflexions sur les possibilités d'aménagement et d'appui (technique et matériel) aux producteurs.

Utilisation des produits

L'utilisation des produits se fait à plusieurs niveaux :

- L'identification des PED avec le personnel communal et les acteurs du développement rural a abouti à la création d'un répertoire des PED au niveau de chaque commune. L'objectif est que la commune connaisse ses potentiels et oriente les partenaires en fonction de ses besoins.
- Les formations et l'encadrement de proximité par nos agents a permis aux producteurs de mettre en œuvre des techniques de productions plus performantes.
- Les producteurs ont également profité des subventions pour s'approvisionner avec des semences de meilleure qualité et découvrir de nouvelles spéculations.
- Les formations sur l'aspect organisationnel a permis aux producteurs de mettre en place ou redynamiser des organisations de producteurs voire des unions.
- Les voyages d'études, notamment pour la mise en œuvre du projet « haies vives », ont permis une forte sensibilisation des producteurs sur ce thème, et les ont conduit à eux même déterminer leurs attentes pour ce projet.

Ce qui a bien marché dans le processus

Les réussites du programme au niveau des PED sont observées à plusieurs niveaux, parmi lesquelles :

- Le bon niveau d'implication du personnel communal dans le processus d'identification et de sélection des PED. Certains ont volontairement participé aux visites des sites à caractériser comme le CDA de Bonkougou.
- Une amélioration dans l'organisation des producteurs. Ils sont mieux structurés, ils comprennent davantage le rôle des organisations de producteurs dans l'approvisionnement en intrants ou la commercialisation et ils impliquent davantage les femmes dans les rôles importants (secrétaire, trésorière, ...)
- Une meilleure application des techniques de production. De plus en plus de producteurs s'approprient les nouvelles techniques de maraîchage enseignées par les encadreurs du LUCOP-Ti.
- La prise de conscience des producteurs dans la nécessité de suivre leurs comptes d'exploitation. Certains producteurs ont déjà une notion de l'entrepreneuriat assez

développée (les producteurs de la zone de Ouallam font preuve de professionnalisme dans la production de la tomate). D'une manière générale, les résultats sont encourageants : en 2009, les marges brutes⁸ sont en moyenne de 88 000 Fcfa dans le département de Téra, de 116 000 Fcfa dans le département de Tillabéry et de 38 000 Fcfa dans le département de Ouallam. Sur la majeure partie des sites (sauf Faria et Koulbaga), 80 à 90% de la production est vendue sur le marché.

- Le bon niveau d'encadrement par les animateurs. La proximité avec leurs groupes cible et la disponibilité en cas de besoin a créé un lien de confiance avec l'encadreur.
- L'organisation de voyages d'étude. D'une part le coût pour le programme est relativement faible, d'autre part il permet un échange efficace entre des producteurs de différents horizons avec différentes pratiques.
- L'installation de jardins école. Ils ont permis une comparaison directe entre les techniques traditionnelles et les techniques recommandées par les centres de recherche. La production sur les champs de démonstration a été plus élevée que celle des sites des producteurs. Au total, 398 producteurs, dont 257 femmes ont été touchés par les champs école.
- La prise de conscience de leur environnement par les producteurs : gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau d'irrigation, gestion arbres (mise en place de haies vives), etc.
- Des initiatives propres de certains PED. Sur le site de Guessé, par exemple, le chef de village, très impliqué dans l'union des producteurs maraîchers, a entrepris des échanges avec des clients béninois déjà venus sur le site à plusieurs reprises.

Ce qui n'a pas marché dans le processus

- Certains sites retenus par les autorités communales ne répondent pas aux critères des PED: problèmes de productivité de la terre (problème de salinité à Kokorou), manque de dynamisme de la population (individualisme des producteurs de Gao Toudou), problème d'accès à l'eau (rupture du seuil à Molia, accès à l'eau à Koulbaga). Il semble par ailleurs, que la démarche n'a pas toujours été bien comprise par les communes. En effet, certaines ont pensé que les PED retenus allaient bénéficier d'investissements importants de la part du programme ce qui a orienté leur choix.
- Le temps consacré à l'identification des PED a été trop court et il a manqué une phase d'analyse plus approfondie des sites.
- Les sites maraîchers retenus sont pour la plupart exploités par des femmes qui ont un accès difficile aux terres de bonnes qualités.
- Un grand nombre de producteurs opposent des résistances face à l'application des nouvelles techniques enseignées par les animateurs (la technique de planches surélevées en maraîchage d'hivernage n'a pas été adoptée à Sakoirra et M'Bida). Par ailleurs, les

⁸ La marge brute est la différence entre les recettes (production vendue sur le marché) et les dépenses (intrants, main d'œuvre salariée, coûts d'irrigation, autre) des producteurs

engagements pris lors de l'élaboration des plans d'action sont rarement tenus. Il a été constaté que les producteurs ont peu d'initiatives et adoptent une attitude trop attentiste face aux interventions potentielles des bailleurs. Ainsi, au moment de re-planifier, très peu d'activités ont lieu, car les producteurs n'ont pas mis en place de système de cotisation ou n'ont pas élaboré de dossiers de demande pour transmettre à d'autres bailleurs, etc.

- Difficultés pour la majorité des producteurs de tenir leurs cahiers de dépenses et de recettes pour cause d'analphabétisme. Même les cahiers mis à dispositions des producteurs avec des dessins pour faciliter la compréhension ne peuvent être remplis sans les encadreurs.
- Les subventions aux initiatives locales (SIL) ne sont pas toujours utilisées de manière durable. En effet, malgré l'insistance des encadreurs sur la mise en place d'un système pour refinancer l'activité la saison suivante, les producteurs se retrouvent souvent sans argent suffisant dans la caisse pour refinancer les intrants. Il semble nécessaire de réfléchir à un processus de refinancement de l'activité et de mettre une clause dans les contrats pour pérenniser le bon déroulement de la production d'une année sur l'autre.
- Les achats en intrants et autres appuis pour le maraichage se font parfois trop tard dans la saison. Pour exemple, la production hivernale de 2009 n'a pas pu arriver sur le marché pendant le carême, période où les produits se vendent à un prix élevé. D'une manière générale, la lourdeur administrative tend à freiner la bonne distribution des appuis en temps voulu, afin d'assurer une production hivernale fortement rémunératrice pour les producteurs.
- Très peu d'appuis du LUCOP-Ti se font dans le domaine de la commercialisation. Le programme axe ses actions davantage vers la production, or, des appuis supplémentaires (SIL et appui-conseil) sur les aspects post-récolte (nouvelles techniques de stockage ou transformation, appui à la commercialisation) sont nécessaires.
- Certains encadreurs n'ont pas les connaissances suffisantes dans les différents domaines de la production. Malgré les formations dispensées, les lacunes n'ont pas toutes été comblées (par exemple dans le domaine de la protection des plantes).

Conditions cadres importantes

Le Niger, qui figure parmi les pays les plus pauvres au monde, a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Le secteur primaire au Niger (agriculture, élevage, forêt et pêche) est essentiel pour le pays qui tire une grande partie de ses ressources de ces activités. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de préciser la SRP par des stratégies sectorielles dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en 2003.

La SDR est divisé en quatorze programmes dans lesquels s'inscrivent les activités du LUCOP-Ti. En 2008, la SDR s'est régionalisée, faisant ressortir les différents enjeux et axes d'intervention pour chacune des huit régions du Niger.

Dans la région de Tillabéri, où seulement 50% des terres cultivables (et 33% des terres irrigables) sont mises en valeur, des potentialités existent. Parmi celle-ci, le potentiel élevé en eaux de surface et la proximité avec le vaste marché de Niamey. Néanmoins, les contraintes sont élevées telles : la

faible pluviométrie, la dégradation des terres, le surpâturage, l'accès difficiles aux intrants de qualité (semences et produits phytosanitaires essentiellement), les conflits fonciers, la faible productivité de l'agriculture, la prédominance des circuits de commercialisation informels et la quasi absence d'industries agro-alimentaires.

Dans la région de Tillabéri, le maraîchage occupe une place de plus en plus importante dans les ménages. Il est pratiqué traditionnellement par les femmes, qui ont de très bonnes capacités à se mobiliser et s'organiser pour cette activité. Il existe deux saisons marquées qui conditionnent les pratiques culturales dans cette zone : la saison sèche et fraîche (novembre à mars) est généralement propice au maraîchage alors que la saison des pluies est presque exclusivement consacrée aux cultures vivrières. Mais la saison pluvieuse est de plus en plus irrégulière, certaines zones ont donc vu leur production céréalière fortement diminuer entraînant des problèmes de sécurité alimentaire pour les exploitants. Le maraîchage, tant en contre-saison qu'en saison des pluies, devient alors une alternative pour certains producteurs et permet d'apporter un revenu d'appoint.

Appréciation de l'impact

Une enquête auprès des producteurs des PED relève plusieurs points d'impact positif grâce à l'appui du LUCOP-Ti:

- L'amélioration et la maîtrise des techniques de production et la diversification des cultures (introduction de nouvelles variétés)
- L'amélioration de l'irrigation (gain de temps pour les producteurs)
- L'amélioration dans la conservation des produits maraîchers (techniques de transformation et de stockage améliorées). Elle permet une diminution des pertes post-récolte et ainsi une augmentation des revenus pour le ménage
- L'augmentation des superficies emblavées pour les activités maraîchères
- Une meilleure organisation et cohésion au sein des groupements ainsi qu'une prise en compte des femmes. Elles occupent de plus en plus les places importantes dans les organisations
- L'amélioration des revenus (capacité à participer aux événements, diversification des activités, prise en charge de la famille, amélioration de la commercialisation sans passer par les intermédiaires) notamment grâce au maraîchage d'hivernage qui est très rémunérateur (peu de produits maraîchers sur le marché à cette époque de l'année)
- Une prise de conscience de l'intérêt de tenir à jour les comptes d'exploitation
- L'émergence de compétences locales

Le suivi rapproché par les animateurs du LUCOP-Ti a également mis en avant plusieurs impacts positifs de l'appui du programme au niveau des PED :

- L'augmentation des marges brutes des producteurs maraîchers et l'amélioration de la tenue des comptes d'exploitation
- Le respect des techniques de production y compris la rotation des cultures et la diversification des spéculations au niveau de l'exploitation
- La meilleure organisation et autopromotion des groupements
- La professionnalisation des producteurs en maraîchage tout au long de l'année.
- Le début de valorisation des compétences locales.

Appréciation de la durabilité

Plusieurs facteurs contribuent à la durabilité des activités maraîchères au niveau des PED. Parmi eux :

- Une meilleure conscience de l'aspect organisationnel et de l'aspect économique. Les producteurs commencent à bien maîtriser les techniques de production.
- Un regain intérêt et une plus grande motivation pour cette activité (en faisant attention à ce que les débouchés pour la commercialisation soient suffisants).
- Une meilleure prise en compte par les producteurs de leur environnement (fertilité du sol, gestion de l'eau d'irrigation, gestion des ressources naturelles).
- Une meilleure communication entre les producteurs et la commune pour la prise en compte de leurs besoins et préoccupations.

Certains facteurs de risque sont néanmoins à prendre en compte:

- L'accès difficile à la terre pour les femmes qui limite dans le temps et l'espace la production maraîchère.
- La détérioration des ressources naturelles comme la surconsommation d'eau, la dégradation de la fertilité des sols, l'utilisation des ressources en bois pour les haies mortes, qui rendent de plus en plus difficile la production (diminution des rendements). Il existe un réel problème d'eau sur beaucoup de PED qui pourrait être résolu par des investissements concrets tels l'aménagement et la construction de puits maraîchers et autres équipements hydrauliques.
- L'attentisme de certains producteurs qui n'est pas favorable à la durabilité de l'activité sans partenaires extérieurs.

Ainsi, pour installer le progrès durablement, certaines conditions sont nécessaires comme :

- Des producteurs qui se spécialisent dans le maraîchage et en maîtrisent ainsi les principales techniques. Sur certains sites, les producteurs peuvent même pratiquer le maraîchage en saison des pluies si les terres sont libres à cette époque de l'année. Néanmoins, afin de limiter les conflits, il faut faire attention à l'extension des zones de maraîchage dans les bas-fonds ou autour des mares qui sont également utilisés par les éleveurs.
- La prise en compte de l'environnement dans leurs activités maraîchères (gestion de la fertilité du sol et des ressources en eau, gestion de l'exploitation en termes de rotation et d'assolement, gestion des ressources naturelles comme le bois utilisé pour les clôtures).
- Le développement d'un esprit d'entreprise par les producteurs avec une meilleure connaissance du suivi économique de leurs activités (tenue des comptes d'exploitation). Ceci doit se faire parallèlement avec l'alphabétisation des producteurs qui est nécessaire pour mener à bien cette activité.
- La prise de conscience des producteurs de la nécessité de mettre de côté une partie de leurs recettes, dans des caisses d'épargne par exemple, afin d'avoir un capital à réinvestir dans l'achat des intrants l'année suivante.

- La connaissance des producteurs pour chercher de l'appui en cas de besoin (technique, matériel, institutionnel).
- le LUCOP devrait faire un effort pour améliorer la disponibilité d'intrants (semences de qualité, engrais, produits phytosanitaires) sur les PED.

Appréciation de la réutilisation

Afin de pouvoir reproduire l'expérience, plusieurs conditions importantes sont nécessaires :

- **Impliquer les autorités communales.** Elles ont un rôle à jouer dans le développement des activités agricoles de leurs communes car elles permettent la création de richesse et contribuent ainsi à la promotion de l'économie locale.
- **Se baser sur des producteurs volontaires et motivés** (y compris les producteurs individuels). Le succès des champs école dépend d'une bonne installation des parcelles et d'une bonne sensibilisation des producteurs. Les producteurs sont très enthousiastes quant à cette méthode d'appui-conseil.
- **Sécuriser les espaces exploités**, notamment pour les femmes.
- **Mettre en avant des personnes ressources au niveau local** sur qui les producteurs peuvent facilement compter.

Certains risques pour les groupes cibles sont néanmoins à prendre en compte :

- Se focaliser sur une ou deux cultures entraîne des problèmes de maladies et d'encombrement du marché.
- L'utilisation abusive des ressources naturelles contribue à leur dégradation ou à leur épuisement.
- Le remplacement croissant de la production céréalière par la production maraîchère. Si les marchés ne sont pas approvisionnés en produits céréaliers en fin d'hivernage, les producteurs ne pourront pas faire leur propre stock.
- La création d'un cadre de concertation au niveau de chaque PED pour éviter que les mêmes actions soient menées par plusieurs PTF sur les mêmes sites.

Dans la perspective du prochain programme de la coopération, certains points sont à prendre en compte :

- **Faire une analyse plus profonde des PED** afin de relever les contraintes majeures et recentrer l'appui du programme sur les sites les plus performants
- **Prendre en compte l'environnement des PED** tant sur le plan environnemental qu'économique (présence de marchés par exemple) ou social (ressource partagée par d'autres utilisateurs)
- **Augmenter l'offre des prestations du LUCOP-Ti**, comme par exemple, l'introduction de l'arboriculture fruitière, de l'agroforesterie, des cultures pluviales, etc.

Annexes

Liste des PED (version actualisée en mars 2010)				
Département	Commune	Site	Activité	Spécifications principales
TERA	Gothèye	Gothèye	Maraîchage	Oignon
	Dargol	Koulbaga	Maraîchage	Oignon, tomate, laitue, chou, piment, pomme de terre
	Méhana	Loga	Maraîchage	Oignon, tomate, laitue, chou, carotte, poivron, courge
	Téra	Téra Barazo	Maraîchage	Oignon, tomate, laitue, chou
	Kokorou	Kokorou bangou	Maraîchage	Oignon, courge, Calebasse
	Diagorou	Diagorou (Tcharo)	Maraîchage	Oignon, courge, Calebasse
TILLABERI	Kourthey	Sansani haoussa	Maraîchage	Oignon, tomate, patates
	Anzourou	Molia	Maraîchage	Tomate, laitue, chou, poivron, pomme de terre, oignon
	Ayrou	Goyo-Yalma	Maraîchage	Oignon, Patate douce
	Sakoira	Sakoira	Maraîchage	Oignon
	Dessa	Dessa	Maraîchage	Oignon, tomate, laitue, chou, poivron
	Sinder	M'bida	Maraîchage	Oignon, chou, tomate
OUALLAM	Simiri	Guessé	Maraîchage	Tomate, laitue, chou, piment, pomme de terre, oignon
		Samari	Maraîchage	Tomate
		Goutoumbou	Maraîchage	Tomate, laitue, chou, poivron, aubergine, pomme de terre, oignon
		Boyé Tondi	Maraîchage	Tomate
	Ouallam	Sargane	Maraîchage	Tomate
		Tolkoboye Fondobon	Maraîchage	Tomate, laitue
		Ouallam	Maraîchage	Tomate, laitue, chou, poivron, aubergine, pomme de terre
	Tondikwindi	Garbey Fondo	Maraîchage	Pomme de Terre, Chou, Oignon, Laitue
FILINGUE	Tagazar	Djidakamatte	Maraîchage	Tomate, Patate douce, chou, oignon, pomme de terre, manioc
	Tondikandia	Faria	Maraîchage	Tomate, laitue, chou
	Imanan	Bonkougou	Maraîchage	Pomme de terre, laitue, chou, carotte
	K. Centre	Goudey	Maraîchage	Oignon, Pomme de terre, tomate
	Filingué	Toudou	Maraîchage	Tomate, laitue, chou, poivron
	Abala	Badak	Maraîchage	Courge, laitue, chou, carotte, oignon, tomate, piment, poivron
	Sanam	Gouloumba	Maraîchage	Courge, dolique, melon

Le suivi évaluation

Description de la problématique

Le système de suivi évaluation axé sur des résultats (GAR) du LUCOP permet de donner une vue d'ensemble sur la programmation, les processus du programme, le degré de mise en œuvre ainsi que les résultats atteints.

Avec l'intégration de l'approche GAR dans la gestion des opérations de développement, un projet n'est dès lors considéré comme performant que lorsque les résultats escomptés lors de sa conception se manifestent réellement sur le groupe cible.

Pour ce faire, le système de suivi évaluation du LUCOP se fonde sur le modèle de gestion axé sur les résultats développé par la GTZ. Dans ce modèle les ressources allouées aux actions de développement proviennent des contributions des différents partenaires. Ces ressources sont utilisées pour planifier des activités et mettre à disposition les produits nécessaires à leur bon déroulement. De ces activités résultent des bénéfices directs puis indirects.

Ainsi, le suivi axé sur le résultat s'articule autour de la formulation des résultats attendus du Programme LUCOP, élaborée de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes.

Le système de suivi évaluation du LUCOP sert à la fois au pilotage du programme et à la documentation. Il constitue la base d'informations pour les contrôles d'avancement du programme et toute autre évaluation interne ou externe. Il contribue aussi à l'apprentissage et à la gestion des connaissances au sein du programme.

Deux fonctions principales sont donc assurées :

- Le suivi du processus qui consiste à l'observation et l'analyse à la fois des données en liens avec les actions du programme et de leurs portées immédiates sur le groupe cible, par la fourniture de produits et prestations divers.
- Le suivi des résultats qui permet d'apprécier l'atteinte des résultats escomptés et leur mise en évidence. Celui-ci inclus au-delà du niveau de bénéfice direct, le suivi des impacts (bénéfice indirect) qui vise l'appréciation de la contribution du programme au niveau supérieur du développement.

Hors projet, le système contribue à la fourniture d'informations aux systèmes nationaux notamment celui de la Direction Générale de l'Evaluation des Programmes et Projets de développement du MEF, du Système de Suivi évaluation de la SDRP pour la prise en compte de la contribution du LUCOP dans la lutte contre la pauvreté et de l'Institut National de la Statistique. En outre, le suivi évaluation participe au développement de leurs capacités par la prise en compte d'outils, de démarches et d'instruments développés par la GTZ.

Activités menées

a) Approches et mécanismes

- La gestion axée sur les résultats de développement

L'objectif principal du système de suivi évaluation du LUCOP est de fournir des informations utiles à tous les niveaux, afin de mieux orienter la prise de décisions et permettre l'atteinte des objectifs escomptés par le programme.

Les finalités de l'ensemble du processus sont : 1. Assurer l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des interventions du LUCOP, 2. évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources mises à disposition, 3. informer les décideurs sur les progrès et les alerter sur les difficultés, 4. d'utiliser le retour sur expérience pour une meilleure atteinte des résultats en servant de base pour les programmations et l'élaboration des concepts et stratégies.

- Suivi et observations des changements

Le programme LUCOP met l'accent sur l'observation et le suivi des changements induits par l'utilisation des services qu'il fournit aux bénéficiaires. Ainsi, les agents de terrain documentent leurs observations au niveau des groupes cibles une fois par trimestre.

Le programme a également développé une approche de sondages et enquêtes annuels comme principe d'acquisition de l'information.

Il est à noter également le développement d'une approche de suivi de changement au niveau des groupes cibles, d'un dispositif de suivi des impacts économiques dans les vallées de Tahoua au Niger, et d'un dispositif de suivi intensif sur la productivité et l'écologie dans la région de Tillabéri.

- Evaluation de la qualité des prestations et des prestataires de services

Cette évaluation est réalisée par l'Équipe technique du LUCOP appuyée par la coordination du programme. Elle est structurée en deux parties : l'évaluation du niveau d'atteinte des résultats et l'appréciation de l'évolution des compétences des structures prestataires.

b) Les tâches

Les tâches assignées au système de suivi évaluation du LUCOP sont :

- Centraliser l'information de façon à ce qu'elle soit accessible, exploitable et utilisable,
- Veiller à une distribution efficace de l'information à tous les niveaux sur la base des besoins identifiés par l'équipe de pilotage,
- Permettre et faciliter l'analyse et l'exploitation des expériences, acquis et résultats des activités du LUCOP et faciliter leur capitalisation,

- Assurer la coordination et l'harmonisation des systèmes de suivi évaluation des programmes régionaux et du FICOD et assurer la gestion d'un mécanisme de compte rendu.
- Elaborer la cartographie synthétique pour le LUCOP,
- Contribuer à l'augmentation de la visibilité du LUCOP au niveau national et international.
- Assurer l'opérationnalisation du groupe de travail Suivi Evaluation et Communication.

c) Les activités

- Pilotage

Les activités menées sont l'appui à la planification stratégique et opérationnelle du programme par la conception des orientations stratégiques et par l'élaboration des plans d'opération et des planifications. Il s'agit également d'appuyer l'organisation et l'exécution des missions d'évaluation (CAP) et d'appui (études diverses).

- Conception et opérationnalisation du système de suivi évaluation

Les activités menées sont l'élaboration :

- Des situations de référence du LUCOP,
- Des chaînes de résultats,
- Des outils de collecte et d'analyse de données,
- Des dispositifs additionnels de suivi évaluation (dispositif de suivi des impacts économiques, dispositif de suivi intensif sur la production et l'écologie),
- Des procédures et responsabilités pour le système suivi évaluation

- Mise en œuvre du système de suivi évaluation

Il s'agit de mettre en œuvre les outils de collecte d'informations élaborés, assurer le respect des planifications d'activités et piloter les équipes au travers de réunions régulières.

- Compte rendu et diffusion

Une fois les données collectées, l'information est diffusée grâce à l'élaboration de tous les documents de synthèse (tableaux de bord, rapports périodiques, rapports des dispositifs additionnels et des procès verbaux des réunions).

- Développement des capacités et dispositifs nationaux

Hors du projet, la cellule de suivi évaluation assure la diffusion extérieure des activités du LUCOP par (1) des présentations d'exposés sur le LUCOP au cours des rencontres à différents niveaux (national, régional et international), (2) la sensibilisation et la formation d'acteurs nationaux sur les outils de suivi évaluation de la GTZ et du LUCOP, et enfin par (3) l'alimentation des systèmes nationaux (DGEPD, SDRP, Ministères sectoriels, CNEDD etc.) en informations pour la prise en compte de la contribution du LUCOP à la lutte contre la pauvreté.

Méthodes et instruments utilisés

a) Les outils

- Les fiches de collecte des données à la base

Elles sont nombreuses et diversifiées en fonction des thématiques abordées et des cibles touchées. Il existe des fiches de collecte de données à tous les niveaux de la structure organisationnelle des prestataires de services à Tillabéri, des agents de terrains de LUCOP-Tahoua-Nord et des agents de terrain du VMAE-FICOD. Des outils sont aussi élaborés de concert avec les consultants externes dans le cadre des enquêtes et sondages.

- Les outils de stockage et d'analyse des données

Ces outils permettent l'enregistrement des informations remontées du terrain afin de disposer de données agrégées. Il en résulte des analyses tendanciennes sur l'état d'avancement des actions de terrain. Ils permettent ainsi d'alimenter les différents tableaux de bord des unités.

- les canevas-types de rapport

Il s'agit des canevas types de compte rendu notamment les canevas définis pour les rapports semestriel et annuel de toutes les unités du programme y compris la direction. Certains des canevas-types sont définis de concert avec les bailleurs de fonds à l'exemple de ceux de l'unité de gestion du FICOD et du VMAE.

Tableau 1: périodicité des principaux outils

	Le niveau national	Les principales unités	Les antennes
Tableau de bord	Trimestrielle	Trimestrielle	---
Rapports	Semestrielle, Annuelle	Trimestrielle, Semestrielle Annuelle	Mensuelle, Trimestrielle
Fiches de collecte	Au gré des sondages	Mensuelle, Trimestrielle	Quotidienne, Mensuelle,

b) La méthode

La collecte, capitalisation et diffusion des informations se fait par :

- Des enquêtes et sondages par les consultants externes,
- Un sondage d'opinion e-VAL,
- Des missions techniques de suivi sur le terrain

- Des évaluations à mi-parcours (semestrielles) et annuelles
- Des tableaux d'analyse et les bases de données
- Des réunions (internes des unités, des groupes thématiques, du comité de pilotage, de bilan annuel des résultats atteints par le programme)
- Des évaluations à mi-parcours (CAP) comme cadre de discussion des résultats du programme et de programmation des phases suivantes.

Utilisation des produits

L'efficacité et l'efficience du suivi évaluation dépendent essentiellement de son utilité dans la prise de décisions.

Les principaux produits du système sont les rapports de mission de suivis, les rapports périodiques, les rapports de sondages, les situations de référence, les rapports d'évaluation, et enfin les rapports ateliers ou formations.

a) Par le niveau supérieur de la hiérarchie

L'utilisation des produits se fait par :

- Le comité de pilotage du programme LUCOP
- Le Secrétariat permanent de la SDRP et le Secrétariat exécutif de la SDR
- Les partenaires étatiques (ministère sectoriels)
- Les partenaires techniques et financiers

b) Par l'unité de suivi évaluation

Les différents rapports produits au niveau régional sont utilisés pour :

- L'alimentation des bases de données du système de suivi évaluation,
- Les présentations sur la conception et les résultats du programme LUCOP,
- La production de rapports et d'informations spécifiques fournis aux à la GTZ, la KfW et le DED, ou mis à la disposition de structures nationales partenaires.

c) Par les coordinations régionales et du FICOD

Les produits du système de suivi évaluation sont utilisés :

- Pour la diffusion des rapports aux partenaires régionaux, départementaux et locaux notamment les services techniques déconcentrés et les communes
- Pour le contrôle de la qualité des prestations de services privées
- Pour le renouvellement ou l'arrêt des contrats de prestation de services
- Pour l'élaboration de supports d'information

d) Par les groupes cibles

Les groupes cibles qui utilisent les rapports et autres produits de suivi évaluation sont :

- Les services déconcentrés notamment les directions régionales et départementales de l'Agriculture, de l'environnement et du développement communautaire. On note une remontée de l'information fournie par le LUCOP dans les rapports nationaux des institutions partenaires.
- Les autorités communales utilisent les produits dans le cadre des présentations de leurs communes et surtout dans la documentation des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de leur PDC.

e) Par les prestataires de services

Les produits utilisés sont notamment :

- Les rapports d'ateliers ou de formation
- La planification opérationnelle des unités des programmes afin d'élaborer leur propre planification
- Les résultats des évaluations des capacités afin d'améliorer leurs prestations

Ce qui a bien marché dans le processus

- Le groupe d'appui au suivi évaluation

Les réunions régulières de suivi évaluation sont essentielles malgré les difficultés de régularité. Elles constituent un lieu unique de partage et de réflexion

- Les réunions internes de validation des livrables

Elles permettent d'échanger des observations sur la qualité des livrables fournis par les prestataires de service et ainsi de corriger les insuffisances constatées. Elles assurent la garantie de la qualité des documents livrés.

- Les évaluations semestrielles des prestataires

Leur objectif est de détecter les défaillances dans la conduite des activités, de cerner les besoins de renforcement de capacités des prestataires et de développer un plan de formation afin de combler les lacunes identifiées.

Le dispositif de suivi évaluation du programme LUCOP s'est établi sur les acquis des anciens projets de la coopération allemande au Niger.

Le mécanisme de comptes rendus du Programme LUCOP est apprécié par les acteurs de développement au Niger notamment parce que les rapports générés mettent davantage l'accent sur les résultats en termes de changement en évitant la simple narration des activités menées.

Ce qui n'a pas bien marché dans le processus

- La difficulté de renseigner les indicateurs du plan d'opération sur la base des résultats de suivi régulier. Les indicateurs du PO sont pour la plupart des indicateurs qualitatifs que seuls les sondages peuvent renseigner.
- L'inexistence de réelles bases de données comme support de suivi dans les programmes régionaux
- La difficulté de mise en exergue des données sur les changements de certaines unités du programme.
- L'absence d'un budget spécifique pour le suivi évaluation de certaines unités du programme
- La lourdeur de la procédure de validation trimestrielle des livrables au cours de la première phase
- L'absence d'harmonisation des systèmes régionaux de suivi évaluation avec celui du FICOD
- Le suivi évaluation n'a pas été suffisamment compris dans la mise en œuvre de certaines activités notamment la capitalisation des thèmes techniques, l'évaluation des performances des acteurs, etc.

Appréciation de la réutilisation

Le système de suivi-évaluation du programme LUCOP est actuellement considéré comme l'un des plus opérationnels des systèmes de suivi évaluation intégrant l'approche gestion axée sur les résultats au Niger. Il est facile à répliquer dans des situations contextuelles identiques. Aussi, il est aisé de réutiliser de façon distincte les éléments, approches et sous-systèmes qui le composent.

Remerciements

Auteurs des contributions

Approche faire faire	Andrea Wetzer
Décentralisation	Adamou Zada, Soumana Moumouni, Lyn Voegele, Moctar Manzo, Loukoumanou Birma, Oudou Adamou
Réalisation des infrastructures communales	Capo Hadjaratou, Mansour Moussa, Ali Hamidou, Oudou Adamou
Schémas d'aménagement foncier	Jacques Chabbert, Martin Sulser
Seuils d'épandages	Najoum Mohamed, Habibou Mohamadou, Ali Boubacar Wazé, Aboubacar Mounkaila, Oudou Adamou
Planification animation sensibilisation	Mahamane Djido, Moizou Abdoulwahidou
Schémas de mise en valeur	Frédéric Brunner, Mailokou Sabit
Appui conseil agricole	Frédéric Brunner, Mailokou Sabit
Pôles économiques dynamiques	Aude Simien-Ouedraogo, Claude Blaschette
Suivi évaluation	Mamadou Abdou Gaoh Sani, Soulé Mamane, Bachar Mouhamed, Oudou Adamou, Ali Hamidou

Personnes ressources

Personnel du LUCOP : **Heiko Luetjen**, Coordinateur régional LUCOP TAN ; **Soumana Moumouni**, Responsable Unité Décentralisation LUCOP TAN ; **Lyn Voegele**, Assistant technique Décentralisation du DED au LUCOP TAN ; **Cécile Yovanovitch**, Assistante technique Décentralisation-Gestion des Ressources Naturelles ; **Moctar Amadou Manzo**, Conseiller en décentralisation LUCOP ; **Tinni Abdoulwahid**, assistant en communication LUCOP ; **Azaoua Alhassane**, Responsable Finances locales FICOD ; **Mansour Moussa**, responsable formation maîtrise d'ouvrage FICOD ; Prestataires de services : ONG ARIDEL ; GIE/GSC TAKROUST ; Consortium des ONG ONAT / POLDEC / T ADDRESS / ; ONG CDR ; ONG AAC ASSISSIGRI ; ONG REFORM ; ONG GAGE et GIE Aïr (Région de Tahoua)

et Agadez) ; **Maman Salifou**, cadre Ministère de l'Intérieur (Région Tahoua); **Hamadou Moctar Issifi**, consultant (Région Tahoua) ; **Ibrahim Morry**, cadre Ministère de l'Intérieur (Région Agadez) ; ONG APOR ; ONG Karkara ; ONG Albarka ; ONG Arop-Gyara (région Tillabéri); M. Abdoullaye Chalaré ; **Samaïla Idi Dan Bouzou** ; **Mamoudou Idissa** ; Maître **Boubacar Oumarou** ; **Touré Zeinabou Mady Diop** ; **Sani Bako Mahamane Mourtala** ; **Karimou Gazibo** ; **Sani Yahaya Janjouna** ; **Seyni Sidlo** ; **Aboukader Moussa Garba** ; **Amadou Almoctar Issifi** ; **Boubé Soumana** ; Secrétariat général FICOD: **Ali Boureima** ; **Mansour Moussa** ; Direction régionale Tillabéri : **Sidi Batouré**, **Djido Aboubacar** ; Direction régionale Agadez/Tahoua : **Najoum Mohamed**, **Rhoumour Almahady**, **Mahamidou Chaïbou** ; **Alhou Bazo**, Secrétaire Permanent du SPCR ; **Sani Mahamadou**, EFK-DED mis à disposition du Code Rural ; **Alhassan Younfa**, DRGR de Zinder ex-SP COFPDEP de Mirriah ; **Moussa Kabou**, Ex-SP COFODEP de Tchirozérine ; Les anciens maires des Communes de Kalfou, Affala, Barmou, Bambaye et Kao ; **Issa Ousseini**, Université de Niamey ; **Heinz Bender**, consultant FICOD pour les seuils ; **Habibou Mahamadou**, bureau d'études BETIFOR ; **Mady Zarimi**, Chef Genie rural Tahoua ; **Alio Issoufou** Cofo departementale Tahoua ; **Ali Boubacar Wazé**, chef d'antenne FICOD, Tahoua ; **Aboubacar Abdoul Nasser** (BETIFOR) ; **Frederic Brunner** (LUCOP-TAN) ; **Sabit Mailokou** (LUCOP-TAN) ; **Hambaly Bourweye** superviseur ONG ISCV ; **Yahouza Makaou** president du GIE WADATA ; **Issihaka Amadou** superviseur du GIE WADATA ; **Ismarel Botto** agent de développement LUCOP-TAN/Tahoua ; **Halima Abari** agent de développement LUCOP-TAN/Tahoua ; **Saddi Maidabo** agent de développement LUCOP-TAN/Tahoua ; **Amadou Soumana**, **Amadou Samaké Soumana**, **Anoura Karimou**, **Moussa Harouna**, **Moussa Hamidou** de l'équipe GRN du LUCOP-Ti, **Zada Adamou**, **Ado Maazou**, **Loukoumanou Birma**, **Nahantchi Salifou** et **Maazou Mamane** de l'équipe décentralisation du LUCOP-Ti et **Sylvain Garraud** de LUCOP-Direction (CT changement climatique).

Documents de référence

- Résultats de l'évaluation du système d'accompagnement LUCOP-Ti dans un contexte d'approche faire-faire, forces-faiblesses-suggestions ; 3.9.2008
- L'approche faire-faire ; le système de prestations de service dans le cadre d'un programme d'appui-conseil pour le développement durable, 6.10.2006
- Concept faire-faire, 2006
- SNRD Afrique : l'approche « prestation de services » dans le développement rural - étude comparative des expériences des programmes de la coopération technique allemande en Afrique de l'ouest, Afrique centrale et à Madagascar, avril 2007
- Procédures de suivi monitoring mensuel, 2005
- Procédure de validation des rapports et planification trimestriels par composante, 2006
- Appréciation des performances des prestataires, déc. 2006
- Critères d'appréciation des prestataires, 2005
- Contrats 2004-Jan. 2010
- Approche Faire-Faire, Powerpoint, 5.4.06
- Article Faire-Faire, mai 2006
- Bilan de la collaboration phase I du LUCOP-Ti avec les prestataires de services, mai 2007
- Cadre conceptuel pour la prestation de services en milieu rural en Afrique francophone, 2006
- Sondage LUCOP-Ti, février 2010
- Stratégie LUCOP de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, (novembre 2008)
- Stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation (novembre 2009)
- Document cadre de politique nationale en matière de décentralisation (juin 2009)
- Rapport de bilan des actions de renforcement des capacités et identification des nouveaux besoins (zone LUCOP, mars 2008)
- Le canevas des diagnostics participatifs des communes, LUCOP, (2006)

- Les documents rapports diagnostics des 18 communes 2004 à 2009
- Les documents PDC des 18 communes 2004-2010
- Les rapports des ateliers régionaux 2009 d'évaluation des processus élaboration des PDC (quatre ateliers d'évaluation des processus d'élaboration des PDC)
- Le guide de mise en œuvre des PDC (guide LUCOP 2009)
- Les rapports des bilans 2004-2010 de mise en œuvre des 15 communes à PDC
- Plusieurs rapports, comptes rendus et livrables des prestations 2004-2010 sur l'élaboration et la mise en œuvre des PDC
- La stratégie de communication des programmes LUCOP et LUCOP TAN (2008)
- Les posters et la boîte à image sur la décentralisation au Niger (2006)
- Les affiches et les posters des composantes du programme LUCOP (2006)
- Les documents des pièces de théâtre sur diverses thématiques de sensibilisation (2006, 2008, 2009)
- Les TDR et rapports des missions de sensibilisation (2004-2010)
- Note de présentation des projets particuliers
- Mission d'expert en bâtiment et travaux publics pour la supervision, le contrôle et la formation continue concernant la réalisation d'infrastructures communales, Bjoern Hartmann, août 2009
- Rapport de la phase test des communes de Ouallam et Gotheye, Bjoern Hartmann, mars à août 2010
- Mission d'analyse et de réflexion sur les axes stratégiques de formation à développer, Pr. Ewald Eisenberg, Wenceslas Sanou Bala, Bakary Traoré, 2008
- Rapport de mission sur la prise en compte du Genre dans les comités de gestions des infrastructures, Mme CAPO, mars 2010
- Rapport de mission de suivi sur l'entretien et la gestion des infrastructures Région de Tillabéri, Oumarou Ali, Hamidou Ali, juillet 2009
- Rapport de mission de suivi sur l'entretien et la gestion des infrastructures d'Agadez-Tahoua, 2009
- Rapport d'étude sur l'identification des profils des élus locaux, des agents des collectivités, des agents de l'Etat et des PDS dans la zone d'intervention du FICOD, FAC-CONSULTING, 2008
- Rapport d'étude sur l'inventaire des équipements communaux dans la perspective de mise en œuvre programme A+F, 2008, AGECRHAU
- Rapport sur l'étude de la capacité en maîtrise d'ouvrage des communes de la zone d'intervention du FICOD, 2008
- Jacques Chabbert 2006 : Rapport de mission n°19 de et documents divers produits dans le cadre de cette formation
- Jacques Chabbert 2010 : Résultats des sondages : Bilan des connaissances des membres des COFOCOM dans la zone du LUCOP
- Moussa Kabou 2008 : Etude sur l'appui à l'émergence - LUCOP
- Moussa Kabou 2009 : Etude sur la capacitation – LUCOP
- Rapports de formation des équipes LUCOP / SPCR 2005 et 2007
- Etude de faisabilité socioéconomique et d'impact sur l'environnement sur 10 sous bassins versant de la région de Tahoua, Dr Issa Ousseïni, mai 2006
- Seuils d'Épandage (Gestion optimale et durable des eaux et des sols), Bender et GTZ Tchad en 2009
- Formalisation d'un concept des mesures antiérosives au PDRT, HABIBOU et EIER Ouaga en 1998
- Les bas-fonds au Niger Transfert d'Expériences (Bender et Issa Ousseïni oct 2000)
- Les schémas d'aménagement de mise en valeur et de GRN, LUCOP TAN 2009
- Contributions aux réflexions sur stratégies seuils d'épandage (DR FICOD TAN)
- Diverses études techniques de construction des seuils (BE prestataires FICOD)
- Aides mémoires et rapports des diverses missions de l'expert et de la KfW
- Divers articles et rapports MAE
- Le Diagnostic participatif un guide méthodologique du PASP
- Le référentiel des mesures techniques de récupération et de protection et d'exploitation durable des terres 2ème édition
- Module planification Mars 2001
- Concept choix des nouveaux terroirs

- Etude de Faisabilité socio-économique de l'aménagement de dix sous- bassins versants au moyen de seuils d'épandage de crues dans le département de Tahoua (PCGES - Conseil/ Université AM de Niamey, Issa Ousseini, Ambouta Karimou, Yahaya Abdou, Mohamed Abdoulaye), Mai 2007
- Neuf Schémas directeurs de mise en valeur des ressources naturelles dans les trois communes de Bambeye, Barmou, Affala (LUCOP / BETIFOR 2008, 2009, 2010)
- Schéma directeur de mise en valeur des ressources naturelles de la commune de Kalfou (LUCOP/ BETIFOR 2009)
- Implication des acteurs dans gestion des ressources naturelles à l'échelle communale : exemple de bonne pratique au Niger / atelier du Réseau Sectoriel de Développement Rural GTZ (SNRD) de Niamey, Octobre 2009
- Rapport des travaux de atelier d'échanges sur le bilan des actions d'appui conseil aux producteurs de la campagne de contre saison 2007-2008 tenu du 23 au 24 juillet à Tahoua
- Rapport de l'atelier bilan de l'appui conseil de la campagne de contre saison 2008-2009 du 25 juin à Tahoua
- TDR pour la mise en œuvre d'un système d'appui conseil agricole aux producteurs (contre saison 2008-2009)
- TDR appui conseil aux producteurs agricoles dans deux communes de Tahoua juin 2007/avril 2008
- Etude sur les possibilités de mise en valeur des terres aménagées autour des seuils d'épandage dans la zone d'intervention du Programme LUCOP TAN (G. Libois, Avril 2006)
- Stratégie d'appui à la gestion et à la mise en valeur des ressources naturelles du LUCOP (Nov 2008)
- Stratégie et plan de renforcement des capacités des OP (LUCOP TAN Juin 2008)
- Rapports finaux des campagnes d'appui conseil par les prestataires de service GIE Wadata et ONG ISCV : pluvial 2007 ; contre-saison 2007-2008 ; pluvial 2008 ; contre-saison 2008-2009 ; pluvial 2009 ; contre-saison 2009-2010
- « Démarche pour l'identification des Pôles Economiques Dynamique (PED) dans le cadre de l'appui du Programme de Lutte Contre la Pauvreté (LUCOP) », LUCOP-Ti, Août 2007
- Résultats de l'enquête de délimitation des PED, LUCOP-Ti, 2007
- « Etablissement d'une situation de référence des organisations », Abdou Hima, mai 2008
- « Rapport de la formation des producteurs sur les techniques de la production et de la conservation d'oignon dans la région de Tillage », Abdou Issa et Oumou kaltoum Bizo, avril 2008
- « Rapport de formation des producteurs en aménagement parcellaire et gestion de l'eau », GIE NIYYA et GIE Comptoire Agricole Bonferey, novembre 2008
- « Etude diagnostique de la faisabilité des ouvrages simples (forages et puits maraichers) au niveau des PED de la zone d'intervention du programme LUCOP_TI », GSC/GIE Alheri Maradi, déc 2008
- « Rapport de formation des producteurs en gestion des exploitations agricoles », GIE NIYYA et GIE Comptoire Agricole Bonferey, février 2009
- « Trip Report and Recommendations for LUCOP-Tillabery Supported Market Gardens », Dr Dov Pasternak et Saïdou Abdoussalam, ICRISAT, juin 2009
- « Rapport de l'étude de transformation, séchage et stockage des produits maraichères en Niger », Isabel Barfuss, juillet 2009
- « Rapport du voyage d'étude sur les haies vives », Doubou Issoufou, octobre 2009
- « Rapport de formation sur les maladies et ravageurs des cultures maraichères au Niger », Claude Blaschette, LUCOP-Ti, janvier 2010
- « Test sur le maraichage d'hivernage au niveau de quelques Pôles Economiques Dynamiques (PED), campagne d'hivernage 2009 », Aude SIMIEN-OUEDRAOGO, LUCOP-Ti, Février 2010
- « Rapport de formation sur la protection des plantes », Ekkehard Spiegel, février 2010
- Modules pour encadreurs dans le cadre des jardins écoles
- Rapports trimestriels des prestataires fidélisés ONG APOR, Consortium AROP-GYARA, groupement KARKARA-ALBARKA
- Rapports annuels et semestriels du LUCOP-Ti de juin 2007 à février 2010, Suivi-Evaluation
- Présentation des PED lors de la réunion de mars 2009 au LUCOP-Ti
- Plans d'actions annuels des PED
- Rapports de mission Amélie JAMMES, Aude SIMIEN-OUEDRAOGO, Claude BLASCHETTE
- « Manuel de procédures sur l'utilisation des Subventions aux Initiatives Locales », LUCOP, 2005

- Livret pour les producteurs : comptes d'exploitation
- GTZ : Le suivi axé sur les résultats. Guide de la Coopération technique. Eschborn, Sept. 2008
- Le système de suivi évaluation du LUCOP pour la phase II, Document principal. Unité SE-C LUCOP, Décembre 2007
- Le système de suivi évaluation du LUCOP pour la phase II, Document des Annexes. Unité SE-C LUCOP, Décembre 2007
- Capitalisation de l'Approche Sondage–Enquêtes légères : Instrument d'évaluation périodique des résultats du programme LUCOP. Groupe suivi évaluation LUCOP, mai 2010
- Guide de suivi évaluation de la SDRP. Secrétariat Permanent de la SRP, Niamey 2008
- Rapport de la mission d'appui à la mise en place d'un système de S&E au LUCOP-TI (Helmut KOBILKE, Mai 2005)
- Rapport de l'atelier sur le suivi axé sur les résultats (Soulé Mamane, Novembre 2007)
- Rapport de la mission d'appui au suivi évaluation et aux planifications trimestrielles des activités des prestataires privés de LUCOP-Ti (Gérard Agbota, juin 2004)
- Présentation du dispositif de suivi évaluation de LUCOP TI (Sani Mamadou Abdou Gaoh, 2005)

CONTACT

Direction du LUCOP

Tél. : +227 - 20 72 25 51 / 20 73 25 13

Fax. : +227 - 20 73 26 29

E-mail : direction@lucop.org

B.P. 10814 Niamey / Niger

Bureau de coordination LUCOP Tillabéri

Tél. : +227 - 20 72 20 43

Fax. : +227 - 20 73 50 29

E-mail : tillaberi@lucop.org

B.P. 10814 Niamey / Niger

Bureau de coordination LUCOP Tahoua-Nord

Tél. : +227 - 20 61 01 79

E-mail : tahoua@lucop.org

B.P. 139 Tahoua / Niger

FICOD - Secrétariat général

Tél. : +227 - 20 72 57 81

Fax. : +227 - 20 72 57 76

E-mail : ficod@lucop.org

B. P. 13139 Niamey / Niger

FICOD - Direction régionale Tillabéri

Tél. : +227 - 20 73 58 28

Fax. : +227 - 20 73 50 29

E-mail : ficoddmae@lucop.org

B. P. 13139 Niamey / Niger

FICOD - Direction régionale Agadez

Tél. : +227 - 20 44 03 46

Fax: +227 - 20 44 03 46

E-mail : ficodaz@lucop.org

B.P. 130 Agadez / Niger

www.lucop.org

© LUCOP 2010

LUCOP